



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LV)/3
8 octobre 2021

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION
Du 29 novembre au 3 décembre 2021
Session en visioconférence

RAPPORT SUR

LES TRAVAUX DE PROJETS ET AVANT-PROJETS EN COURS

DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de huit (8) projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'un seul est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il y a quatorze (14) projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral. Quatre (4) projets sont susceptibles de faire l'objet d'une procédure de mise à terme. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories:

- A. Les projets en cours d'exécution effective;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu;
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité; et
- D. Les projets susceptibles de faire l'objet d'une procédure de mise à terme.

A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase II (Brésil)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1,447 891
Budget de l'OIBT:		\$EU	556 963
Gouvernement du Japon (MoFA):	\$EU	556 963	
EMBRAPA:		\$EU	576 807
MMA:		\$EU	263 271
IFT:		\$EU	50 850

Agence d'exécution: *Embrapa Amazônia Oriental (EMBRAPA), Belém, Pará*

Période d'approbation: Version originelle: premier semestre 2008
Rev. 5: novembre 2014

Date de lancement et durée: Août 2017 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'au 31 janvier 2022 (NOLF.20-0020)
d'achèvement du projet: Seconde prorogation jusqu'au 31 janvier 2023 (NOLF.21-0074)

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du premier semestre 2008. En 2011, le Gouvernement du Brésil a de nouveau présenté la proposition avec un budget modifié en sollicitant une autre possibilité de financement pour une durée de 20 mois. En 2013, la proposition a été plus amplement modifiée dans son budget et soumise de nouveau pour financement pour une période supplémentaire de 20 mois. Le projet a été financé en intégralité à la cinquantième session du Conseil tenue en novembre 2014, et l'Accord de projet a été dûment signé en décembre 2015. L'Agence d'exécution a cependant demandé au Secrétariat de pouvoir à nouveau modifier ce projet dans son objectif de développement, son objectif spécifique et la définition des produits escomptés en vue de concentrer ses activités sur les forêts communautaires et les produits forestiers non ligneux (PFNL), en sus des forêts productrices de bois à une échelle commerciale. Il a été souligné par l'Agence d'exécution que ces deux catégories de forêts nécessitaient des interventions pour faire progresser la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne.

Au début de 2016, le rapport de lancement a été préparé par l'Agence d'exécution sur la base des objectifs et produits modifiés susdits avant d'être soumis au Secrétariat, assorti d'une demande de décaissement de la première tranche de fonds. Cependant, toutes les tranches de fonds des projets de l'OIBT ont été suspendues de juin à décembre 2016 en raison des difficultés financières de l'OIBT et la mise en œuvre de ce projet a été revue au début de 2017 moyennant un budget réduit. Après avoir finalisé un additif à l'Accord de projet en juin 2017, le virement de la première tranche a été opéré en juillet 2017. Suite à la conclusion de toutes les formalités administratives nécessaires, le projet est devenu opérationnel en

août 2017. En raison de la pandémie de Covid-19 qui perdure depuis avril 2020, la durée du projet a été prorogée jusqu'à la fin de janvier 2023.

L'objectif de développement de ce projet est d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion des forêts de la part des entreprises forestières de taille moyenne et grande en Amazonie brésilienne par le biais du transfert des outils précités qui ont été mis au point dans le cadre de la première phase du projet PD 57/99 Rev.2 (F) «Gestion durable des forêts de production à l'échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase I». Ce projet vise en particulier à : consolider les outils de gestion durable des forêts (Outils GDF); développer les capacités des centres de formation et des universités de la région amazonienne à assurer le transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières et des organismes d'État responsables de la gestion des forêts; évaluer les impacts directs et indirects du transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières, et diffuser les résultats du projet et ses produits à un large public d'acteurs concernés.

Les produits escomptés de ce projet sont les suivants: un ensemble complet d'outils informatiques de la GDF est préparé; des lignes directrices devant sous-tendre la GDF sont préparées; la capacité des collaborateurs du projet à mettre en œuvre une formation aux Outils GDF est renforcée; les clients du projet sont formés à l'utilisation des Outils GDF; des stratégies de transfert des Outils GDF sont évaluées; et les impacts techniques, sociaux, financiers et environnementaux des changements suscités par l'adoption de la GDF dans les entreprises de la filière forêt-bois sélectionnées sont évalués.

Depuis la cinquante-quatrième session du Comité, les principales avancées du projet concernent des travaux de documentation et des activités de sensibilisation dans la mesure où, suite aux mesures de distanciation sociale prises en raison de la pandémie de Covid-19, il n'a pas été possible de mener des activités de terrain:

- Les efforts se sont poursuivis en vue de faire progresser la révision des placettes permanentes de suivi de la dynamique de la forêt dans les plans de GDF, en privilégiant plus particulièrement les concessions forestières (au niveau fédéral et des États). Cette révision approche de son terme et sera publiée prochainement.
- La collaboration institutionnelle avec l'IBAMA s'est poursuivie avec la validation de l'outil informatique de suivi du fonctionnement des plans de GDF. Des réunions se sont tenues de mars à mai 2021 (toutes les deux semaines). Ce processus de validation facilite l'échange d'informations et l'examen des indicateurs de suivi dans le logiciel MOP. Cette version a été testée par les partenaires concernés durant la seconde moitié de 2021.
- Le partage d'informations et la collaboration ont été renforcés, compte tenu des contraintes imposées par la Covid-19, en ayant recours à *Google Meet*, une plateforme qui articule plusieurs universités et associations professionnelles et institutions. Il s'agit du Programme de master en sciences forestières de l'Université fédérale d'Acre (UFAC), de l'Institut environnemental de l'État d'Acre (IMAC) du Secrétaire de l'environnement de l'État d'Acre et du Service forestier brésilien (SFB).
- L'équipe du projet a organisé plusieurs webinaires et participé à des manifestations connexes, dont un webinaire consacré aux défis actuels et perspectives futures de la gestion communautaire des forêts dans le Pará Amazonia. Une campagne sur la «Gestion des forêts d'Amazonie» a été menée sur Facebook et Instagram. Sur Instagram, deux publications (une vidéo et un carrousel de cartes) ont touché 38 209 comptes, avec 5 898 interactions, dont des vues, des J'aime et des commentaires. Sur Facebook, il y a eu six publications durant cette période, qui ont touché 164 049 comptes.
- L'équipe du projet a contribué à mettre en place le Forum forestier d'Amazonia, et à son lancement le 16 juin 2021, qui vise à favoriser le dialogue avec le secteur forestier et sa participation en vue de renforcer la gouvernance et de trouver des solutions collectives et inclusives pour le développement durable et le bien-vivre en Amazonie. Ce nouveau Forum a bénéficié du «Programme favorable à la gestion durable des forêts» qui a été formulé avec l'aide du projet.

La réunion du Comité de pilotage du projet (CPP) s'est déroulée en ligne le 9 juin 2021 avec la participation des parties prenantes concernées de l'Ambassade du Japon au Brésil, d'ABC/MRE, du SFB et de l'IFT. Après avoir examiné les avancées du projet, dont les retombées de la pandémie de Covid-19 le concernant, la réunion a pris acte du report de plusieurs activités de terrain liées à la formation, au suivi et à l'évaluation. L'une des recommandations de la réunion du CPP comprend l'examen de la prorogation du projet afin de mener à terme toutes ses activités avec la publication de rapports techniques.

(2) PD 696/13 Rev.2 (F) Restauration à base communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Viti Levu (Fidji)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	387 511
Budget de l'OIBT:		\$EU	310 576
Gouvernement du Japon:	\$EU	310 576	
Gouvernement de Fidji		\$EU	76 935
Agence d'exécution:	Département des forêts, Ministère des pêches et des forêts, République de Fidji		
Période d'approbation:	Deuxième semestre 2013		
Date de lancement et durée:	Octobre 2015 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Première prorogation jusqu'au 30 septembre 2019 (NOLF.18 - 0084) Seconde prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 (NOLF.20-0017) Troisième prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 (NOLF.21-0066)		

Ce projet a été approuvé au second semestre de 2013 et son financement a été attribué lors de la quarante-neuvième session du CIBT en novembre 2013. L'accord de projet régissant son exécution a été parachevé en juin 2015. Après avoir conclu toutes les dispositions administratives, y compris un plan annuel de ses opérations, le projet est entré en phase opérationnelle en octobre 2015. Durant sa mise en œuvre, le projet s'est heurté à plusieurs défis, dont le manque de motivation et d'engagement de la part des parties prenantes concernées, le fait que les sites du projet aient été sinistrés à la fin de février 2016 par le cyclone tropical Winston qui a dévasté l'île de Fidji dans le Pacifique sud et le changement d'exercice budgétaire national. Suite à ces difficultés, une prorogation de la durée du projet a été accordée jusqu'en décembre 2021.

Les zones humides côtières et des mangroves du delta de la Rewa (35 238 ha) à Fidji représentent sans aucun doute une importante ressource marine et terrestre pour les populations de cette région, mais de manière plus importante encore, ces forêts protègent l'ensemble de l'écosystème côtier qui s'étend aux plaines adjacentes. Cependant, ces zones humides ont pâti de pressions sociales et économiques. L'extractivisme outrancier appliqué aux ressources a entraîné une réduction de la superficie du couvert et la perte d'habitats ainsi qu'un affaiblissement des opportunités de moyens d'existence des populations. Afin de traiter ce problème, le projet a été conçu pour contribuer à la gestion durable des zones humides côtières et des mangroves dans le delta de la Rewa, tout en améliorant les moyens d'existence des populations riveraines. De manière spécifique, le projet propose la restauration et la gestion d'au moins 3 381 hectares en tant que station de démonstration; la formation de 17 communautés impliquées visant à les sensibiliser à l'importance des zones humides et au développement de moyens d'existence autres destinés à réduire leur dépendance économique excessive à l'égard de la végétation côtière et de la mangrove des zones humides. La communauté ciblée se situe dans la Tikina de Bau, Tailevu, une zone densément peuplée dans le delta de la Rewa. Les produits escomptés de ce projet sont la synthèse des problèmes cruciaux qui se posent dans les zones humides côtières et les mangroves, et la formulation d'un cadre de politiques publiques pertinent. En outre, il est prévu que les populations ciblées adoptent des moyens d'existence de substitution qui permettront de réduire la pression extractiviste sur les ressources côtières et les mangroves des zones humides.

Depuis la cinquante-quatrième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Une formation d'une durée de cinq jours aux entreprises villageoises a été menée en octobre 2020 à destination de six sites du projet (villages de Waicoka, Naivakacau, Nasilai, Natila, Narocake et Muanaira) avec l'appui du Centre national de développement des petites et micros entreprises, rattaché au Ministère du commerce, du tourisme et du transport. Trente participants (cinq

représentant de chacun des villages) ont pu apprendre comment démarrer et exploiter une entreprise villageoise qui sera viable.

- Des Lignes directrices relatives à la gestion des mangroves ont été publiées pour diffusion aux principales parties prenantes. Au niveau national, ces lignes directrices servent de référence pour les programmes de politique et d'activités durables susceptibles d'être élargis à d'autres systèmes fluviaux et communautés riveraines de zones humides côtières et de mangroves à Fidji.
- La réalisation de la vidéo est presque terminée. Elle a pour but de montrer l'impact visuel de la mangrove restaurée et les initiatives de moyens d'existence autres que le projet a mises en place dans les six communautés du delta de la Rewa. Une action de communication est en cours pour élaborer du matériel de sensibilisation. Le projet a participé en octobre 2020 au Salon de l'agriculture pour sensibiliser le public et au Sommet de la jeunesse sur le changement climatique de deux jours en mars 2021.
- L'Agence d'exécution a examiné la viabilité du projet sur le plan des aspects techniques en vue d'élargir l'usage des Lignes directrices relatives à la gestion des mangroves et des techniques de plantation de mangrove, ainsi que sur le plan des aspects sociaux pour assurer le fonctionnement efficace de groupes de femmes dans les communautés locales de démonstration.

Eu égard au rapport d'audit financier de l'exercice 2020, l'Agence d'exécution a retardé sa soumission en raison des actions de suivi préconisées pour le rapport d'audit de l'exercice 2019, de la longueur du processus de sélection d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2020 et de la disponibilité de l'auditeur indépendant sélectionné pour les projets. Ernst & Young (Suva, Fidji) a été engagé en septembre 2021 et devrait soumettre son rapport d'audit d'ici à la mi-octobre 2021.

En raison de la pandémie de Covid-19 qui perdure, le projet a été prorogé jusqu'à la fin de décembre 2021 afin de mener à terme toutes ses activités et de publier des rapports techniques de qualité. Le projet devrait être déclaré achevé à la prochaine session du Comité.

(3) PD 721/13 Rev.3 (F) Édification d'un processus de gestion forestière durable de type participatif et inclusif en vue de freiner la déforestation et la dégradation forestière dans le massif d'Ixil situé dans la municipalité guatémaltèque de Nebaj au Quiché (Guatemala)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	697 635,50
Budget de l'OIBT:		\$EU	440 873,00
Gouvernement du Japon:	\$EU	440 873,00	
CALMECAC:		\$EU	256 762,50
Agence d'exécution:	Fondation pour le développement intégral de l'être humain et de son environnement (<i>Fundación Para El Desarrollo Integral Del Hombre Y Su Entorno</i> , CALMECAC)		
Période d'approbation:	Rev.2: approuvée au premier semestre 2014 Rev.3: approuvée au premier semestre 2016		
Date de lancement et durée:	Octobre 2017 / 48 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'au 31 mars 2021 (NOLF.21-0046)		

Ce projet a terminé toutes ses activités et soumis un rapport d'audit final satisfaisant rendant compte de l'usage des fonds de l'OIBT. Toutefois, la soumission du rapport final (escomptée en milieu d'année 2021 conformément à l'Accord de projet et à la prorogation convenue) a été retardée au-delà de la date de finalisation des documents du Comité en raison du fait que plusieurs membres de l'équipe de projet ont été directement touchés par la pandémie de Covid-19. Si un rapport d'achèvement satisfaisant est reçu avant la cinquante-septième session du CIBT, le Secrétariat proposera que ce projet soit examiné dans le cadre du point «Projets achevés» de l'ordre du jour du Comité. Dans le cas contraire, le délégué du Guatemala sera prié de donner une explication du retard à soumettre les documents requis.

Dans la mesure où aucun nouveau rapport d'activité n'a été soumis, les informations qui suivent (en alinéa) sont reproduites du compte rendu fourni au CRF en 2020.

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2014, par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé en mars 2016, puis décaissé par le donateur au début de 2017, une fois que la question de la défaillance financière a été résolue. L'accord d'exécution du projet a été signé et finalisé en septembre 2017 et l'Agence d'exécution a entamé la mise en œuvre du projet en octobre 2017.

Le Guatemala a suivi la même tendance observée dans d'autres pays du monde tropical, à savoir une accélération de la déforestation et de la dégradation des forêts, qui entraîne des risques, des impacts et des catastrophes naturelles. Ces problèmes ont été aggravés par le changement climatique et la paupérisation, qui sont répandus dans toute la région, et qui aggravent la vulnérabilité du pays aux phénomènes naturels. Le pays recèle cependant encore de vastes massifs forestiers, dont beaucoup sont traditionnellement gérés par des collectivités autochtones (le Guatemala présente actuellement la plus forte densité de collectivités autochtones en Amérique centrale). Ces problèmes et défis sont particulièrement visibles dans le département de Quiché, qui recèle 7 pour cent du couvert forestier national et où les forêts sont menacées par un regain récent de la pression démographique et, plus récemment, par le développement agro-industriel. Il devient par conséquent urgent de déployer des efforts afin d'éviter la perte des ressources forestières et de mettre en œuvre des modes de développement intégrés nouveaux pour les communautés riveraines.

Dans le but de freiner le rythme du déboisement et la dégradation des forêts (et servir ainsi de mesure d'adaptation au changement climatique), l'INAB et le CALMECAC, une organisation non gouvernementale locale, ont travaillé de concert pour élaborer et mettre en œuvre ce projet qui vise à favoriser un système de planification forestière pérenne et à instaurer des mécanismes financiers inspirés de la gestion et de la conservation des ressources et des services environnementaux dans le département de Quiché.

Ce projet vise à améliorer les compétences en gestion forestière durable d'organisations forestières communautaires locales de la municipalité de Nebaj, dans le département de Quiché, en vue de freiner la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin versant du Xaclbal. Les principaux produits escomptés de ce projet sont les suivants: 1) un plan pour les forêts communautaires est élaboré; 2) un accord sur les bonnes pratiques de gestion forestière destiné aux forêts communautaires et visant à freiner le déboisement et la dégradation des forêts est conclu; et 3) des plans de gestion durable des forêts sont élaborés et mis en œuvre pour assurer la conservation des forêts communautaires dans la municipalité de Nebaj, dans le Quiché. Il s'agit d'une proposition novatrice, car elle relie les différents secteurs et crée entre eux une dynamique sociale pour le développement de nouveaux modèles de gestion participative des ressources naturelles, à travers des systèmes de gestion des forêts et de conservation durables qui contribueront à l'élaboration de mécanismes de partage des avantages au niveau local dans le cadre de l'initiative REDD (Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation).

Le plus récent rapport d'activité du projet (soumis à la fin de 2020 et disponible auprès du Secrétariat en espagnol) indique que les activités liées aux produits ci-dessus se déroulent de manière satisfaisante dans la mesure où elles sont toutes achevées ou quasi achevées; l'ultime tranche des fonds du projet a été décaissée à la réception de ce rapport. La seconde visite du Comité de pilotage du projet et mission de suivi ont eu lieu en décembre 2019, date à laquelle il a été constaté que toutes les activités du projet se déroulaient conformément au Plan des travaux du projet. L'ultime visite du CPP et de suivi prévue durant la seconde moitié de 2020 a dû être reportée en raison de la pandémie de Covid-19; pour la même raison, il s'est avéré impossible de la reprogrammer au cours de 2021. Le rapport d'audit annuel de 2019 a été reçu et approuvé par le Secrétariat en 2020 et l'ultime tranche des fonds du projet a été décaissée à la fin de 2020.

(4) PD 740/14 Rev.2 (F) Gestion durable des forêts par les mécanismes REDD+ dans la province de Kampong Thom (Cambodge)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	561 022
Budget de l'OIBT:		\$EU	484 792
Gouvernement du Japon:	\$EU	484 792	
Gouvernement du Cambodge		\$EU	76 230
Agence d'exécution:	Administration forestière, Ministère cambodgien de l'agriculture, des forêts et des pêches		
Période d'approbation:	Deuxième semestre 2014		
Date de lancement et durée:	Septembre 2015 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Première prorogation jusqu'au 30 avril 2020 (NOLF.20 -0001) Seconde prorogation jusqu'au 30 avril 2021 (NOLF.20-0051) Troisième prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 (NOLF.21-0039)		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du deuxième semestre 2014 et a été financé à la cinquantième session du CIBT en novembre 2014. L'accord de projet régissant son exécution a été parachevé en mars 2015. Une cérémonie de lancement du projet a eu lieu le 23 juillet 2015, avec la participation des principales parties prenantes à la REDD+ dans le pays. À l'issue des démarches administratives requises, dont les Plans annuels d'opération détaillés et la nomination du personnel du projet, le projet a entamé ses opérations en septembre 2015. La première prorogation du projet a été approuvée jusqu'à la fin d'avril 2020. En raison de la pandémie de Covid-19 qui perdure dans le pays depuis avril 2020, le projet a été de nouveau prorogé jusqu'à la fin de 2021.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion pérenne des ressources forestières dans la province de Kampong Thom en freinant le déboisement et la dégradation des forêts. Son objectif spécifique est d'institutionnaliser les activités relevant de la REDD+ en vue de freiner le déboisement et la dégradation de la forêt de Tomring, dans la province de Kampong Thom. Le projet traitera le problème central qui tient au caractère limité de la capacité institutionnelle à favoriser les activités REDD+ en soutien à la gestion durable des forêts dans la province de Kampong Thom. Le projet prévoit de faire progresser les programmes REDD+ au Cambodge en tirant parti des expériences des activités REDD+ en cours, en vue de standardiser les procédures devant se conformer, de manière efficace et efficiente, aux spécifications techniques des normes juridictionnelles REDD+ permettant d'atténuer les facteurs de déboisement et de dégradation de la forêt de Tomring dans la province de Kampong Thom. Les produits escomptés de ce projet sont les suivants: i) compréhension et connaissance de la REDD+ améliorées chez les acteurs concernés; ii) programme de recherche sur la REDD+ dans la forêt de Tomring, dans la province de Kampong Thom, élaboré et mis en œuvre; et iii) lignes directrices et programmes de formation relatifs à la REDD+ renforcés pour une conception et une mise en œuvre effectives des activités REDD+.

Depuis la cinquante-quatrième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Un suivi régulier des quatre sites de démonstration situés dans les communautés cibles a été mené dans le cadre de vérifications sur le terrain et de réunions avec les agriculteurs et les comités forestiers communautaires, au cours desquelles l'avancement de l'exécution des activités dans les communautés et les difficultés anticipées ont été abordés.
- Une formation à l'agroforesterie a été dispensée à destination des agriculteurs avec l'installation d'un système d'irrigation dans la communauté forestière de Kbal Kla .
- Quatre rapports techniques et des dépliants sur le projet ont été publiés en anglais et en khmer. La version définitive de trois documents d'orientation décrivant les constatations centrales des quatre rapports techniques qui suivent a été préparée:

- Évaluation des mécanismes de partage des avantages dans les projets forestiers et de la REDD+ dans l'optique de mettre au point un mécanisme d'attribution des incitations à la REDD+ au Cambodge
 - Conception, application et suivi des garanties REDD+ dans la province de Kampong Thom
 - Élaboration d'une stratégie de financement pérenne pour la REDD+ au Cambodge
 - Calcul et ajustement de valeurs par défaut pour les niveaux d'émissions de référence dans la province de Kampong Thom
- L'ultime réunion du Comité de pilotage du projet a été tenue en ligne le 28 avril 2021 et a examiné la version préliminaire des trois documents d'orientation et la mise en œuvre des activités retardées pour mener le projet à son terme.

L'Agence d'exécution termine les activités du projet restantes ainsi que les documents d'orientation de même que le rapport d'achèvement du projet. Le projet devrait être déclaré achevé à la prochaine session du Comité.

(5) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT - Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	358 180
Budget de l'OIBT:		\$EU	250 000
CBD:	\$EU	100 000	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	150 000	
FCG		\$EU	108 180

Agence d'exécution: Fondation pour la conservation des ressources naturelles et de l'environnement au Guatemala (*Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala*, FCG) en collaboration avec l'Institut national forestier (INAB)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au premier semestre 2015
Rev.3: approuvée au premier semestre 2017
Rev.4: approuvée au deuxième semestre 2017

Date de lancement et durée: Juin 2018 / 40 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Première prorogation jusqu'au 31 décembre 2020 (NOLF.20-0034)
Seconde prorogation jusqu'au 30 juin 2021 (NOLF.20-0047)

Ce projet a terminé ses activités en milieu d'année 2021. Toutefois, la soumission du rapport final (escomptée en milieu d'année 2021 conformément à l'Accord de projet et à la prorogation convenue) a été retardée au-delà de la date de finalisation des documents du Comité en raison du fait que plusieurs membres de l'équipe de projet ont été directement touchés par la pandémie de Covid-19. Si un rapport d'achèvement satisfaisant est reçu avant la cinquante-septième session du CIBT, le Secrétariat proposera que ce projet soit examiné dans le cadre du point «Projets achevés» de l'ordre du jour du Comité. Dans le cas contraire, le délégué du Guatemala sera prié de donner une explication du retard à soumettre les documents requis.

Dans la mesure où aucun nouveau rapport d'activité n'a été soumis, les informations qui suivent (en alinéa) sont reproduites du compte rendu fourni au CRF en 2020.

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2015 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et son financement partiel a été annoncé lors des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du CIBT en 2015 et en 2016. Suite à la révision de la proposition de projet en deux phases afin de prendre en compte le financement partiel mis à disposition, l'INAB a décidé qu'il souhaitait superviser le projet, mais non agir en qualité d'Agence d'exécution (AE). En conséquence, il a désigné la *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (FCG) comme AE. Le document de projet a en

conséquence été révisé une ultime fois et a été approuvé par le biais de la procédure de non-objection en ligne de l'OIBT en septembre 2017. L'Accord de projet de la Phase I a finalement été signé en mai 2018, après les délais rencontrés dans la finalisation de la contribution de la Convention sur la diversité biologique (CDB) au projet, et sa mise en œuvre a débuté le mois suivant.

Le Guatemala recelait en 2010 un couvert forestier de 3,722 595 hectares, qui représentait 34 pour cent du territoire national. En 2006, le couvert forestier guatémaltèque était estimé à 3,868 708 ha; ces chiffres représentent donc une perte nette de 146 112 hectares de forêt, ce qui correspond à un taux net de déforestation d'un pour cent par an à l'échelon national (au regard des forêts sur pied en 2006). La situation est devenue d'autant plus critique que le Guatemala fait partie des pays recensés comme étant les plus vulnérables aux phénomènes climatiques et autres conditions délétères dans le monde dues au climat, ce qui ne fait qu'exacerber les problèmes d'érosion de la biodiversité et de réduction des biens et services forestiers.

Au cours des deux dernières décennies, le Guatemala a favorisé des instruments de politique pour la conservation et la gestion de ses forêts ainsi que leur reforestation dans le cadre de son Programme d'incitations forestières (PINFOR) et de son Programme d'incitations forestières destiné aux petits propriétaires-exploitants forestiers et agroforestiers (PINPEP), en développant des outils de réglementation, techniques et de planification destinés à faciliter leur mise en œuvre. Néanmoins, malgré les progrès enregistrés dans l'administration et l'utilisation durable des ressources forestières guatémaltèques, aucun de ces instruments de politique n'a traité de manière spécifique la problématique de la restauration des paysages forestiers dans le cadre de l'un des outils susmentionnés.

Le Conseil de restauration des paysages forestiers a élaboré une carte de restauration forestière, qui recense une superficie totale de 3,989 465 hectares éligibles à la restauration, laquelle a été divisée en quatre catégories: a) aires protégées; b) surfaces ripisylves; c) surfaces de mangrove; et d) surfaces adaptées à la foresterie.

Ce projet mène des actions de restauration du paysage forestier sur des sites pilotes de restauration en conformité avec les *Directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*, lesquelles sont axées sur quatre écosystèmes forestiers stratégiques que l'Institut national des forêts (INAB) et le Conseil national des aires protégées (CONAP) à déclarés prioritaires, à savoir les forêts de nuages, les forêts sèches, les forêts de pins-chênes, et les mangroves.

L'objectif de développement du projet est de «réduire la dégradation des forêts et d'améliorer la restauration des écosystèmes forestiers au Guatemala». Son objectif spécifique est d'«améliorer les actions de restauration forestière dans le cadre de la mise en œuvre d'un mécanisme de restauration forestière reposant sur les Directives de l'OIBT avec la participation élargie des principales parties prenantes au sein des écosystèmes stratégiques prioritaires».

L'Agence d'exécution a bien avancé dans la mise en œuvre du projet en 2020 selon le rapport d'activité soumis au Secrétariat en août 2020 qui couvre la période jusqu'à la fin de juillet (disponible sur demande, en espagnol uniquement). Les travaux des activités de restauration sont quasiment terminés sur les quatre sites pilotes en collaboration avec les parties prenantes locales. La version nationale adaptée des Directives de l'OIBT pour la restauration des forêts tropicales naturelles est terminée et est en cours d'examen dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux.

Le rapport annuel d'audit financier pour 2019 a été soumis à l'OIBT par l'Agence d'exécution dans les délais et approuvé par le Secrétariat. Une seconde visite de suivi sur site par le Secrétariat a eu lieu en décembre 2019 au cours de laquelle il a été constaté que toutes les activités du projet se déroulaient de manière satisfaisante. La troisième visite de suivi programmée pour la fin de 2020 a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19; pour la même raison, il s'est avéré impossible de la reprogrammer au cours de 2021.

(6) PD 777/15 Rev.3 (F) Accélération de la restauration des fonctions de la Réserve de biosphère de Cibodas (CBR) par une bonne gestion des terroirs associant les acteurs locaux (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	643 616
Budget de l'OIBT:		\$EU	515 590
Gouvernement du Japon:	\$EU	515 590	
Gouvernement de l'Indonésie:		\$EU	128 026
Agence d'exécution:	Autorité du Parc national Gunung Gede Pangrango (GGPNP), Direction générale des ressources naturelles et de la conservation des écosystèmes (KSDAE), Ministère de l'environnement et des forêts (MOEF)		
Période d'approbation:	Rev.1 approuvée en octobre 2015 Rev.2 approuvée en avril 2016 Rev.3 approuvée en mars 2017		
Date de lancement et durée:	Août 2018 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Première prorogation jusqu'au 28 février 2022 (NOLF.21-0061)		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du deuxième semestre 2015 et l'accord en régissant l'exécution a été finalisé en janvier 2018 compte tenu de la suspension des versements de fonds à tous les projets de l'OIBT intervenue de juin à décembre 2016. Au terme des préparatifs administratifs exigés pour la mise en œuvre du projet, dont l'élaboration des plans annuels d'opération détaillés, le projet est entré en activité en août 2018. Du au retard pris par la mise en œuvre de certaines activités en raison de la pandémie de Covid-19 qui perdure, le projet a été prorogé jusqu'à la fin de février 2022.

Ce projet vise à contribuer à la restauration des fonctions de conservation et de développement de la Réserve de biosphère de Cibodas (CBR), dans la province indonésienne de Java-Ouest, qui occupe une superficie totale de 114 779 hectares. La CBR est l'une des plus importantes réserves de biosphère de l'Indonésie au regard principalement de sa biodiversité riche et unique. Elle est également une destination touristique bien connue en raison de sa relativement bonne accessibilité et une source d'eau vitale pour la vie d'une trentaine de millions de personnes résidant dans la capitale de Jakarta et d'autres villes plus petites, ainsi que les municipalités situées autour de la Réserve.

Son objectif spécifique est d'améliorer la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes dans la CBR par la mise en œuvre du Plan de gestion stratégique intégré grâce à la réalisation de trois produits, à savoir: i) la menace sur la biodiversité dans la zone centrale est réduite de manière significative; ii) des pratiques optimales d'occupation des sols dans la zone tampon de la CBR et ses zones de transition sont concrètement illustrées et favorisées; et iii) les montages institutionnels de la gestion de la CBR sont améliorés.

Depuis la cinquante-quatrième session du Comité, les principales avancées du projet, dans un contexte de pandémie de Covid-19, concernent les aspects suivants:

- Un solide système de suivi de la biodiversité et des écosystèmes a été renforcé avec la finalisation des procédures standard et l'achat de matériel et d'outils de suivi du léopard de Java (*Panthera pardus*), de l'aigle-faucon javanais (*Nisaetus bartelsi*), du gibbon argenté (*Hylobates moloch*) et de l'herpétofaune.
- Douze dialogues au total ont été organisés afin de sensibiliser à la conservation et au développement durable par le développement des communautés, le renforcement des capacités des communautés riveraines, la mise en place d'un dispositif de création d'une marque pour les produits de la CBR à travers la délivrance par le Forum de la CBR d'un certificat de marque, ce avec le concours du Comité national de MAB-Indonésie. Cette activité a été exécutée dans les trois districts

de Cianjur, Sukabumi et Bogor, en collaboration avec les organisations locales, les institutions universitaires et le secteur privé.

- Le Forum de coordination et de Communication de la CBR, dont le but est de soutenir un cadre institutionnel efficace pour la gestion de la CBR, est presque terminé. Des consultations ont été menées avec les autorités locales de Cianjur, Sukabumi et Bogor, ainsi qu'avec les autorités provinciales en vue de renforcer le suivi de la gestion de la CBR.
- Le site web de la CBR a été actualisé avec la publication de l'actualité du projet/des activités et autres informations/matériaux. Le site web (www.itto-cbr.id) a été synchronisé avec le site web du GGPNP. Le projet est visible sur divers réseaux sociaux, dont Facebook (FB) sur <https://www.facebook.com/itto.c.reserve> et Instagram (IG) sur https://www.instagram.com/cibodas_biosphere.reserve/.
- L'équipe du projet a participé à plusieurs manifestations nationales et internationales en ligne, dont Le Forum politique de haut niveau de l'UNESCO (HLPF) «Faire face aux défis environnementaux: Actions pour le climat et la biodiversité sur les sites désignés de l'UNESCO».

Toutes les activités du projet, qui seront focalisées sur les améliorations des moyens d'existence en vue d'aider les communautés locales à retrouver des opportunités de création de revenus et sur le renforcement du cadre de coopération institutionnelle pour la gestion durable de la CBR, devraient être terminées d'ici à la fin de février 2022.

(7) PD 836/17 Rev.2 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Monduliri au Cambodge (Cambodge)

Budget et sources de financement:

Budget total:				\$EU	480 758
Budget de l'OIBT:				\$EU	417 558
Gouvernement de la Rép. de Corée	\$EU	267 557			
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	100 000			
Gouvernement du Japon:	\$EU	50 000			
Gouvernement du Cambodge				\$EU	63 200

Agence d'exécution: Administration des forêts, Ministère cambodgien de l'agriculture, des forêts et des pêches

Période d'approbation: Rev.1 approuvée en août 2017
Rev.2 approuvée en février 2021

Date de lancement et durée: Octobre 2021 / 36 mois

Ce projet a été approuvé au cours du cycle des projets de 2017. Il a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (République de Corée) au cours de la cinquante-quatrième session du CIBT en novembre 2018. Des financements supplémentaires ont été annoncés par la République de Corée (167 557 \$EU) et par les États-Unis (50 000 \$EU) au cours de la cinquante-cinquième session du CIBT en décembre 2019, et par les États-Unis (50 000 \$EU) et le Japon (50 000 \$EU) au cours de la cinquante-sixième session du CIBT en novembre 2020. L'Agence d'exécution a révisé le document de projet approuvé sur la base des fonds du projet disponibles et il a été approuvé en février 2021. Suite à la signature en juin 2021 de l'Accord de projet régissant son exécution et de la finalisation de toutes les dispositions administratives relatives à sa mise en œuvre, dont la désignation du personnel du projet, l'Agence d'exécution a commencé les activités du projet en octobre 2021.

Le projet a pour objectif d'encourager le développement durable du Programme forestier communautaire (CFP) par la diversification des moyens d'existence des communautés locales en appui à la mise en œuvre effective de la GDF au Cambodge en vue de favoriser la GDF communautaire et de réduire la pauvreté dans les communautés locales. Son objectif spécifique consiste à améliorer la capacité des communautés locales et de l'Administration forestière à mettre en œuvre le Programme de foresterie communautaire (CFP) avec efficacité dans les provinces de Kratie et de Monduliri qui figurent à la fois

parmi les régions les plus riches en ressources forestières et celles où le taux de déforestation est le plus élevé. Les produits escomptés du projet sont: i) la capacité des communautés locales et de l'administration forestière en matière de planification de la gestion forestière est améliorée; ii) la capacité des communautés locales à appliquer les plans de gestion forestière approuvés est valorisée; et iii) la capacité de l'Administration forestière en matière de suivi des opérations forestières et d'établissement des rapports connexes sur les opérations forestières déployées par les Unités forestières d'aménagement communautaire (UFAC) individuelles est accrue.

(8) PD 852/17 Rev.4 (F) Développement d'une stratégie régionale de restauration et de réhabilitation des zones dégradées de la côte sud du Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	386 123
Budget de l'OIBT:		\$EU	125 000
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	125 000	
FDA:		\$EU	153 693
BÉNÉFICIAIRES:		\$EU	107 430

Agence d'exécution: *Foundation For Agrarian Development (FDA)*

Agences de collaboration: Service national des forêts et de la faune (SERFOR), Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MINAGRI)

Période d'approbation: Septembre 2019 (au titre de Rev.3, avec un Budget de l'OIBT de 149 968 \$EU)
Rev.4 avalisée en novembre 2020 (avec 125 000 \$EU)

Date de lancement et durée: Juin 2021 / 24 mois

Le Conseil a approuvé ce projet lors de sa cinquante-cinquième session tenue à Lomé, au Togo, en décembre 2019. Le financement n'avait pas été attribué à cette date, mais il a par la suite été partiellement financé, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement des États-Unis, à la cinquante-sixième session du Conseil, en novembre 2020. Le financement partiel du projet a entraîné une modification du budget de l'OIBT en raison de l'ajustement des activités du projet et il a été avalisé en novembre 2020. L'accord régissant l'exécution du projet, dont les fonds ont été obtenus lors de la cinquante-sixième session du Conseil, a été signé par l'ensemble des parties en mai 2021 et le premier décaissement des fonds de l'OIBT a été opéré en juin 2021.

L'objectif de développement de ce projet consiste à fournir un outil de gestion des terres destiné à améliorer la situation environnementale et socioéconomique de la région du littoral sud du Pérou en restaurant des terres dégradées et en permettant aux populations d'avoir accès à des forêts et à des régimes agroforestiers pérennes. Son objectif spécifique est de contribuer à élaborer une stratégie participative concertée pour planifier des actions de restauration des paysages dégradés en vue d'accompagner la pérennisation environnementale et socioéconomique dans la région du littoral sud du Pérou. Les produits escomptés du projet sont: i) une carte et un rapport descriptif des terres et écosystèmes dégradés éligibles à la restauration et la réhabilitation sont préparés; ii) une stratégie et un plan d'action pour la restauration et la réhabilitation des terres recensées et délimitées sont élaborés; et iii) un descriptif de projet sur la restauration et la réhabilitation de 100 000 ha de terres dégradées est préparé.

Depuis le commencement de l'exécution du projet, et en accord avec le plus récent rapport d'activité du projet, les principales avancées dans l'exécution du projet se résument comme suit:

- Le plan des travaux d'origine a été ajusté, dans la mesure où il est naturel que, trois ans après la préparation de la proposition de projet, jusqu'à son financement et sa mise en opération, plusieurs facteurs aient changé, évolué, soient apparus ou aient disparu.
- La surface des activités au sol a été délimitée dans les régions d'Atiquipa et de Pucchún et le sera également dans les régions de La Joya et de Moquegua (rapport en cours).
- Quinze (15) hectares de parcelles ont été installés et sont en cours d'évaluation, et les travaux d'installation de 20 hectares dans des placettes expérimentales de 5 hectares chacune ont démarré,

l'installation d'environ 12 hectares dans la zone de reconstitution des collines dégradées est par ailleurs prévue.

- Deux pépinières forestières sont en cours d'installation: une dans la zone de Jawey pour soutenir les bénéficiaires individuels et une autre sur les terres de la municipalité de Pucchún.
- Les protocoles et les formats de suivi qui seront appliqués une fois que les unités expérimentales auront été créées par une équipe pluridisciplinaire d'experts travaillant sous la supervision du chef de projet ont été élaborés.
- Par ailleurs, il convient de noter que plusieurs changements d'autorités et de responsables clés sont intervenus au niveau de l'administration publique, le SERFOR en l'occurrence, qui ont entraîné un retard de plusieurs mois dans la signature de l'accord OIBT-SERFOR-FDA régissant l'exécution du projet.

Malgré les restrictions découlant de la pandémie de Covid-19, la mobilisation sur le terrain a été assurée en coordination avec les agents locaux du SERFOR (service national des forêts et de la faune), et le suivi a été opéré en ligne par l'Agence d'exécution (FDA). Cette approche hybride de la mise en œuvre et de la supervision de ce projet se poursuivra jusqu'à ce que les restrictions liées à la Covid-19 aient été levées par le Gouvernement du Pérou.

B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION

(1) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau Sumatra (Indonésie) – Phase I

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	492 014
Budget de l'OIBT:		\$EU	250 000
Gouvernement de la Rép. de Corée	\$EU	250 000	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	11 424
Sinarmas Forestry & Partners		\$EU	230 590

Agence d'exécution: Centre de recherche-développement forestier, Agence de la recherche, du développement et de l'innovation en matière d'environnement (FOERDIA), Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie (MOEF)

Période d'approbation: Rev.1 approuvée au premier semestre 2014
Rev.2 approuvée en avril 2016
Rev.3 approuvée en septembre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase I - 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2014 et sa validité a été prorogée à la demande du Ministère de la conservation environnementale et de la foresterie en accord avec les règles et procédures de l'OIBT. Le projet a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (République de Corée) au cours de la cinquante-quatrième session du CIBT en novembre 2018 et un montant additionnel de 150 000 \$EU (République de Corée) a été trouvé au cours de la cinquante-cinquième session du CIBT en décembre 2019. L'Agence d'exécution a révisé le document de projet approuvé pour l'articuler en une Phase I et une Phase II, en tenant compte du fait que les fonds du projet étaient disponibles pour mise en œuvre immédiate. La Phase I a été approuvée en septembre 2021 dans le cadre de la procédure de non-objection en ligne de 2021. Le projet d'accord d'exécution régissant la Phase I a été préparé et sera consulté avec l'Agence d'exécution. Le projet devrait démarrer en janvier 2022 une fois que toutes les formalités administratives seront terminées, y compris la désignation du coordinateur du projet.

La Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de biosphère de partenariat public-privé par les Réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009. Cependant, cette réserve de biosphère n'a pas été gérée sur un mode pérenne. Les principaux problèmes y sont les faiblesses dont souffre le cadre de planification de la GSK-BR, dépourvu de tout plan de gestion stratégique intégré, la faible

capacité des institutions concernées à appliquer le concept de réserve de biosphère et la faible participation des communautés locales aux opérations d'aménagement. Il s'ensuit que ce projet a été conçu pour instaurer un cadre de mise en œuvre effective de la gestion durable et de la conservation de la GSK-BR par la réalisation d'objectifs de gestion et en assurant les fonctions de base de la GSK-BR. Plus précisément, il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la Réserve de manière efficace. Les produits escomptés sont les suivants: i) un cadre de planification amélioré de la GSK-BR; ii) des capacités institutionnelles à gérer la GSK-BR sur un mode pérenne renforcées; et iii) des partenariats encouragés entre les principales parties prenantes en matière de gestion opérationnelle de la GSK-BR. Toutes les activités prévues, y compris l'élaboration d'un plan de gestion intégrée, seront mises en œuvre conjointement par les institutions locales et les parties prenantes, le Ministère des forêts, la province de Riau, l'entreprise *Sinarmas Forestry and Partners* ainsi que les communautés locales et les institutions locales de recherche-développement.

C. PROJETS EN ATTENTE DE FINANCEMENT

(1) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau Sumatra (Indonésie) – Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	380 246
Budget de l'OIBT:	\$EU	248 154
Gouvernement de l'Indonésie :	\$EU	6 272
Sinarmas Forestry & Partners	\$EU	125 820

Agence d'exécution: Centre de recherche-développement forestier, Agence de la recherche, du développement et de l'innovation en matière d'environnement (FOERDIA), Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie (MOEF)

Période d'approbation: Rev.1 approuvée au premier semestre 2014
Rev.2 approuvée en avril 2016
Rev.3 approuvée en octobre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase II - 12 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2014 et a par la suite été révisé pour être articulé en deux Phases, en prenant en compte le fait que les fonds étaient disponibles pour mise en œuvre immédiate. La Phase I est axée sur le renforcement du cadre de planification et des capacités institutionnelles de la réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR), tandis que la Phase II vise à favoriser les partenariats entre les parties prenantes clés dans la gestion opérationnelle de la GSK-BR. La Phase I devrait démarrer ses activités au début de 2022 par un plan échelonné sur deux années, la Phase II étant en attente de son financement.

La Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de biosphère de partenariat public-privé par les Réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009. Cependant, cette réserve de biosphère n'a pas été gérée sur un mode pérenne. Les principaux problèmes y sont les faiblesses dont souffre le cadre de planification de la GSK-BR, dépourvu de tout plan de gestion stratégique intégré, la faible capacité des institutions concernées à appliquer le concept de réserve de biosphère et la faible participation des communautés locales aux opérations d'aménagement. Il s'ensuit que ce projet a été conçu pour instaurer un cadre de mise en œuvre effective de la gestion durable et de la conservation de la GSK-BR par la réalisation d'objectifs de gestion et en assurant les fonctions de base de la GSK-BR. Plus précisément, il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la Réserve de manière efficace.

(2) PD 723/13 Rev.2 (F) Renforcement des capacités au service de la conservation transfrontalière de la biodiversité du massif du Mont-Taninthayi au Myanmar – Phase I, Étape 2

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 487 762

Budget de l'OIBT: \$EU 459 962

Gouvernement du Myanmar: \$EU 27 800

Agence d'exécution: Département des forêts, Ministère des ressources naturelles et de la conservation de l'environnement, Gouvernement du Myanmar

Période d'approbation: Rev.1 approuvée au deuxième semestre 2013
Rev.2 approuvée au premier semestre 2015

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase I Étape 2 - 36 mois

Le projet a été approuvé à l'automne 2013, mais il a été remanié en deux phases en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des instituts nationaux du Myanmar, et plus particulièrement de l'Institut de recherche forestière en matière de recherche de la biodiversité en sa Phase I, tout en favorisant la coopération transfrontière entre le Myanmar et la Thaïlande au cours de la Phase II. Le projet révisé a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets de 2015. La mise en œuvre de l'Étape 1 de la Phase I a démarré en mars 2018 pour se terminer en mars 2020. L'exécution de l'Étape 2 de la Phase I est en attente de financement.

Le massif du Mont-Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une éco-région terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, qui sont communes dans le nord et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère du monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*), dont la masse ne dépasse pas celle d'un grand bourdon, niche dans les grottes calcaires de cette écorégion. Toutefois, en raison de l'insuffisance de capacités et des ressources qui permettraient d'assurer une conservation adéquate de la biodiversité au Myanmar, celui-ci n'est pas en mesure de contribuer à la conservation transfrontalière de la biodiversité dans cette éco-région.

Ce projet vise à renforcer les capacités et les ressources nationales en matière de conservation de la biodiversité et à permettre une conservation efficace des écosystèmes forestiers et de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar. Les activités de la Phase I comprennent un renforcement des capacités institutionnelles du Myanmar visant la conservation de sa biodiversité, tandis que les activités de la Phase II sont axées sur les activités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontières du massif du Taninthayi en collaboration avec des partenaires thaïlandais. Les produits escomptés sont les suivants: i) les capacités des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de conservation, de surveillance de la biodiversité, et de recherche connexe dans le massif du Taninthayi sont renforcées; ii) des mécanismes institutionnels initiaux visant la conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières du massif du Taninthayi sont mis en place; et iii) la participation des parties prenantes locales et les moyens d'existence des communautés riveraines tributaires des forêts dans les zones de conservation transfrontière de la biodiversité sont renforcés. Au niveau national, le projet contribuera à mettre en place des programmes et des activités de conservation transfrontière de la biodiversité qui pourront être renforcés d'autant dans le massif du Taninthayi entre le Myanmar et la Thaïlande.

(3) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT - Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	460 124
Budget de l'OIBT:	\$EU	351 944
FCG:	\$EU	108 180

Agence d'exécution: Fondation pour la conservation des ressources naturelles et de l'environnement au Guatemala (*Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala*, FCG) en collaboration avec l'Institut national forestier (INAB)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au premier semestre 2015
Rev.3: approuvée au premier semestre 2017
Rev.4: approuvée au deuxième semestre 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase II - 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du premier semestre 2015 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et son financement partiel a été annoncé lors des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du CIBT en 2015 et en 2016. Suite à la révision de la proposition de projet en deux phases afin de prendre en compte le financement partiel mis à disposition, l'INAB a décidé qu'il souhaitait superviser le projet, mais non agir en qualité d'Agence d'exécution (AE). En conséquence, il a désigné la *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (FCG) comme nouvelle AE. Le document de projet a en conséquence été révisé une ultime fois et a été approuvé en septembre 2017 par le biais de la procédure de non-objection en ligne de l'OIBT. L'accord de projet de la Phase I a finalement été signé en mai 2018, après les délais rencontrés dans la finalisation de la contribution de la CDB au projet, et sa mise en œuvre a débuté le mois suivant.

La Phase II de ce projet débutera, si elle est financée, une fois la Phase I achevée.

(4) PD 808/16 Rev.4 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	828 718
Budget de l'OIBT:	\$EU	566 488
Gouvernement de la Côte d'Ivoire:	\$EU	262 230

Agence d'exécution: Société de développement des forêts (SODEFOR)

Période d'approbation: Rev.3: Approuvée en septembre 2019
Rev.4: Approuvée en septembre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Le bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) est un arbre à usages multiples qui a une incidence directe sur les revenus complémentaires des ménages. En fait, ses qualités technologiques font de l'espèce l'un des meilleurs bois d'œuvre d'Afrique occidentale, très apprécié pour l'ébénisterie, la charpente lourde et la menuiserie extérieure (Duvall, 2008). En outre, le bois de vène est exploité pour toute une gamme de produits non ligneux incluant les aliments pour la consommation humaine, le fourrage pour les animaux (Petit et Mallet, 2001), les produits médicinaux et les matières premières pour l'artisanat (tanins, colorants, sève, résine, etc.). Au vu de ces valeurs, le bois de vène a fait l'objet d'une surexploitation (frauduleuse et illégale), en particulier pendant la période de crise qu'a connue le pays. De plus, compte tenu de l'insuffisance de sensibilisation aux risques des feux, certaines pratiques occasionnant des feux de forêt sont

courantes dans la région, à savoir la pratique de la culture itinérante sur brûlis et la transhumance qui sont une véritable menace pour cette essence. Malgré l'importance dévolue à cette espèce à usages multiples, le pays ne dispose pas d'informations scientifiques et techniques permettant d'orienter sa sylviculture ou de connaître l'état actuel des peuplements naturels afin d'établir des stratégies adéquates d'aménagement, ce alors même qu'actuellement, en Côte d'Ivoire, il est indispensable de maintenir et de densifier le couvert végétal de cette essence à usages multiples qui est menacée de disparition.

Conformément aux dispositions de la décision 2(X) du Conseil, ce projet a été révisé puis de nouveau soumis par ses auteurs au Secrétariat de l'OIBT pour prorogation de la période de validité de son statut de projet approuvé.

(5) PD 818/16 Rev.4 (F) Projet «Boss-Cushabatay» de gestion forestière et de restauration du bassin de la Cushabatay sur le versant est du parc national Cordillera Azul (PNCAZ), au Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	827 058
Budget de l'OIBT:	\$EU	311 864
CIMA – Cordillera Azul:	\$EU	364 954
Autres sources:	\$EU	150 240

Agence d'exécution: Centre de conservation, de recherche et de gestion des aires naturelles – Cordillera Azul [*Centro De Conservación, Investigación Y Manejo De Areas Naturales – Cordillera Azul (Cima Cordillera Azul)*]

Période d'approbation: Rev.3: Approuvée en septembre 2019
Rev.4: Approuvée en septembre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet est en accord avec les objectifs nationaux assortis d'actions concrètes, dans le cadre des engagements pris par le Pérou et de ses politiques nationales en matière de restauration, de conservation et d'utilisation durable des forêts au bénéfice de sa population. Le site du projet se situe dans la zone tampon du Parc national Cordillera Azul (PNCAZ) et vise à mettre en place la gestion durable et la restauration des forêts du bassin du Cushabatay et des zones adjacentes à la zone tampon du PNCAZ. Le projet est conforme aux priorités stratégiques de l'OIBT et en particulier aux Objectifs de développement durable (ODD) 15.2 et 15.3 ainsi qu'aux Objectifs d'Aïchi 5 et 15.

Il contribuera ainsi à restaurer la biodiversité dans ce secteur de la vaste zone tampon du PNCAZ et améliorera la qualité de vie des communautés du bassin du Cushabatay et zones adjacentes à la zone tampon du PNCAZ. Son objectif spécifique est de restaurer et de gérer en mode durable les forêts du bassin du Cushabatay et les zones adjacentes à la zone tampon du PNCAZ. Les produits escomptés du projet sont: i) les principales parties prenantes économiques (producteurs de bois, agriculteurs et investisseurs) font concorder leurs intérêts et mettent en œuvre une vision pour l'utilisation durable de la forêt et sa biodiversité; ii) la capacité technique des principales parties prenantes en matière de gestion et de restauration des forêts est renforcée; et iii) des stratégies et modèles de restauration et de gestion durable des forêts sont élaborés et mis en œuvre.

Conformément aux dispositions de la décision 2(X) du Conseil, ce projet a été révisé puis de nouveau soumis par ses auteurs au Secrétariat de l'OIBT pour prorogation de la période de validité de son statut de projet approuvé.

(6) PD 849/17 Rev.2 (F) Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 432 533

Budget de l'OIBT: \$EU 346 133

Gouvernement du Costa Rica : \$EU 86 400

Agence d'exécution: Institut des technologies du Costa Rica, École de foresterie /Centre de recherche sur l'innovation forestière (CIF)

Période d'approbation: Première approbation: septembre 2018
Seconde approbation: novembre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (États-Unis d'Amérique) au cours de la cinquante-quatrième session du CIBT en novembre 2018 et sa validité a été prorogée en novembre 2020 pour une durée supplémentaire de 20 mois. Le projet est actuellement en attente de son financement pour exécution. Si un certain niveau de financement (par ex., un montant supplémentaire d'au moins 100 000 \$EU) est obtenu, les activités du projet pourront commencer.

Au Costa Rica, les taux de reboisement à des fins commerciales sont en recul depuis le début des années 2010, ce qui a réduit l'offre en bois sur le marché intérieur, et en retour entraîné un risque accru d'exploitation illicite des forêts naturelles, tant dans les aires protégées que sur les terres forestières privées. En outre, on anticipe que ces taux réduits de reboisement se traduiront par une perte d'opportunités d'emploi, encourageront le recours à des substituts du bois et, au niveau mondial, limiteront les possibilités pour le pays d'atteindre les objectifs de la REDD+. Ce projet va accroître la compétitivité du reboisement à des fins commerciales au Costa Rica, en vue de répondre à ses besoins en produits forestiers et d'offrir au pays la possibilité d'accroître le piégeage des gaz à effet de serre et d'atteindre ses objectifs en matière de REDD+. Le projet vise à développer et à tester un dispositif efficace de financement du reboisement qui encourage la gestion des plantations forestières dans le pays, accroisse leur productivité en m³/hectare/an, et développe des produits à haute valeur ajoutée pour améliorer les revenus des producteurs forestiers.

(7) PD 890/18 Rev.3 (F) Réhabilitation de la forêt classée du Bandama supérieur au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 746 081

Budget de l'OIBT: \$EU 575 833

Gouvernement de la Côte d'Ivoire: \$EU 170 248

Agence d'exécution: Société de développement des forêts (SODEFOR)

Période d'approbation: Rev.2: Approuvée en septembre 2019
Rev.3: Approuvée en septembre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Les forêts classées de la zone nord de la Côte d'Ivoire (région du Tchologo dont le chef-lieu de région est Ferkessedougou), et plus précisément celle de Bandama supérieur, se trouvent dans un état de dégradation avancée due aux effets conjugués des feux de brousse incontrôlés, de la culture extensive sur brûlis (qui constitue la pratique agricole courante), de l'élevage extensif et de la transhumance des animaux.

Aussi, la forte demande en bois-énergie des populations a-t-elle conduit à une exploitation anarchique de ce produit dans cette forêt. Le présent projet vise à réhabiliter la forêt classée de Bandama supérieur de manière inclusive en atténuant considérablement la demande de bois de feu, en renforçant sa capacité de production en bois d'œuvre et en intégrant les besoins de pâturage et points d'eau permanents des éleveurs

transhumants de bétail. Enfin, le projet vise à vulgariser les nouvelles technologies d'économie d'énergie auprès des ménages afin de réduire leur consommation de bois de feu et de charbon de bois.

Conformément aux dispositions de la décision 2(X) du Conseil, ce projet a été révisé puis de nouveau soumis par ses auteurs au Secrétariat de l'OIBT pour prorogation de la période de validité de son statut de projet approuvé.

(8) PD 896/19 Rev.2 (F) Protection et restauration des zones boisées de bassin versant, de régulation et de recharge dans le bassin hydrographique du Salinas supérieur, au Guatemala, afin d'assurer l'alimentation en eau des communautés guatémaltèques

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	314 450
Budget de l'OIBT:	\$EU	150 000
WFP:	\$EU	126 875
INAB:	\$EU	37 575

Agence d'exécution: *Water for People* (WFP) en collaboration avec l'Institut national des forêts (INAB)

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

On estime (2010) qu'au Guatemala le couvert forestier s'étend sur 3,722 595 hectares, ce qui correspond à 34 pour cent de la surface terrestre nationale. Toutefois, en raison de l'intensité des incursions agricoles, de l'exploitation forestière illicite et autres facteurs, le taux de déforestation a atteint 29 222,4 hectares par an au cours de la période 2006-2010 (un pour cent par an des forêts existantes en 2006). Cette érosion du couvert forestier a des incidences sur le volume d'eau disponible pour alimenter la population guatémaltèque, entraîne des pénuries d'eau et a en retour des conséquences sur le niveau de vie. Cette situation est d'autant plus critique depuis que le Guatemala figure parmi les pays les plus vulnérables aux épisodes météorologiques extrêmes et autres conséquences du changement climatique.

L'objectif de développement de ce projet est d'aider à maintenir et à rétablir le couvert forestier dans les bassins hydrographiques au Guatemala. Son objectif spécifique est d'assurer la conservation et la restauration des surfaces à taux élevé de recharge en eau par des mécanismes de compensation pour les services environnementaux, ce qui contribuera ainsi à assurer l'alimentation en eau de qualité et en quantité suffisante de la population de cinq municipalités du département de Quiché, au Guatemala.

Les acquis escomptés à l'issue du projet sont les suivants: i) Les zones à taux de recharge en eau très élevé du bassin versant du haut Salinas sont conservées et restaurées; ii) L'alimentation en eau de qualité et en quantité suffisante destinée à la consommation des habitants de 100 communautés situées dans le bassin versant du haut Salinas est améliorée; iii) Au moins deux mécanismes de compensation ont été mis en place pour les services environnementaux dans le bassin versant du haut Salinas.

Les travaux de projet seront conjointement mis en œuvre en coordination avec les conseils municipaux des localités, les communautés et autres parties prenantes dans la zone visée par le projet. En outre, l'habilitation des municipalités et des communautés sera favorisée dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de plans municipaux participatifs de protection des sources d'eau afin de garantir la continuité de ces actions à l'achèvement du projet.

Ce projet perdra son statut de projet approuvé [voir la décision 2(X)] et sera frappé de la clause de caducité entre les cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du CRF, s'il n'a pas été financé dans l'intervalle ou s'il n'a pas été révisé et de nouveau soumis au Comité par ses auteurs, pour examen et décision avant la fin de sa période de validité.

(9) PD 901/19 Rev.2 (F) Promouvoir la conservation et la gestion communautaire des écosystèmes de mangrove en intégrant les actions d'adaptation et d'atténuation dans la Réserve de Karang Gading et Langkat Timur Laut (KG-LTLWR) dans le Sumatra du Nord, en Indonésie

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	556 963,80
Budget de l'OIBT:	\$EU	499 228,80
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	57 735,00 (en nature)

Agence d'exécution: BBKSDA SUMATERA UTARA, Ministère de l'environnement et de la foresterie (MOEF)

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé en octobre 2020 et est en attente de financement pour exécution.

Située dans la province indonésienne du Nord-Sumatra, la réserve de faune de Karang Gading et Langkat Timur Laut (KG-LTLWR), qui couvre une surface totale d'environ 9 520 hectares, est l'une des plus importantes réserves d'Indonésie en raison essentiellement de sa biodiversité riche et unique et du fait qu'elle soit entièrement composée de mangrove. Précieuses pour tout un chacun, les mangroves revêtent aussi une importance considérable sur le plan biologique, écologique, économique et culturel. Quant aux communautés locales, les mangroves jouent un rôle vital dans leur vie. Or cette réserve n'ayant pas été gérée de manière adéquate, elle n'a pas rempli ses fonctions de conservation et de développement en raison de ses problèmes de gestion. Le projet proposé vise à «contribuer à restaurer les fonctions de conservation et de développement de l'écosystème de la mangrove dans le Nord-Sumatra». Son objectif spécifique, qui consiste à «mettre en œuvre une gestion et une conservation de la KG-LTLWR qui soit ancrée dans les communautés» sera atteint à travers la réalisation des trois produits suivants: i) Un modèle villageois de gestion collaborative de l'écosystème de la mangrove est élaboré; ii) La sensibilisation des parties prenantes à la conservation et au développement durable de la mangrove est améliorée; iii) La capacité d'adaptation des communautés locales en matière de conservation locale de la mangrove pour faire face aux effets du changement climatique est améliorée.

(10) PD 902/19 Rev.2 (F) Gestion du massif forestier du Haut Baram avec la participation des communautés locales dans l'objectif de sa conservation et de son développement durable, Haut Baram, Sarawak, en Malaisie

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	2,016 453
Budget de l'OIBT:	\$EU	814 128
Gouvernement de la Malaisie:	\$EU	1,202 325

Agence d'exécution: Département forestier du Sarawak

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé en octobre 2020. Le Fonds Bruno Manser et la ville de Bâle, en Suisse, ont chacun annoncé un financement de 200 000 \$EU (400 000 \$EU au total). Le projet est actuellement en attente de fonds supplémentaires pour exécution. Si le projet obtient un montant supplémentaire d'au moins 200 000 \$EU ou davantage, l'Agence d'exécution sera en mesure de démarrer le projet sur la base du budget révisé.

En 2010, 18 communautés Penan du Haut Baram ont mis en place une surface forestière appelée le «Parc Penan de la paix» (PPP) afin de surmonter de difficiles problèmes liés au régime foncier et d'améliorer

leurs moyens d'existence. Le PPP couvre une surface de quelque 283 500 ha constituée de forêt primaire, de forêt surexploitée, de forêts secondaires, d'implantations humaines et de terres agricoles. Il est situé dans le Haut Baram, dans le Cœur de Bornéo au Sarawak et entre l'Aire de conservation transfrontière de biodiversité du Parc national de Pulong Tau (Sarawak) et le Parc national de Kayan Mentarang (Kalimantan oriental). Quatre communautés ethniques vivent dans le PPP, les Penan dans 18 villages, les Kenyah dans six villages, les Kelabit dans un (1) village) et les Saban dans le village de Long Banga où vivent aussi quelques Kelabits. La forêt du PPP est concédée depuis le début des années 80 à cinq sociétés d'exploitation forestière du bois pour la production de bois. L'exploitation forestière y a suscité d'intenses contestations, en particulier de la part des communautés Penan, qui ont érigé des barrages pour empêcher les opérateurs d'y entrer et éviter qu'une zone centrale de 79 000 ha de forêt primaire ne soit coupée. Leurs actions ont attiré l'attention de la communauté internationale et d'organisations non gouvernementales.

L'objectif de développement du projet est de «gérer le massif forestier du Haut Baram dans l'optique de la conservation de la biodiversité et du développement socio-économique au bénéfice des communautés locales». Son objectif spécifique consiste à «valoriser la transformation rurale par la conservation et le développement durable dans le cadre d'une bonne gouvernance». Un plan de gestion intégrée sera élaboré à travers trois produits afin de réaliser les aspects suivants: i) la base de la ressource forestière est suffisamment sécurisée et les menaces sensiblement réduites, ii) une gestion et une utilisation intégrées des terres sera appliquée dans le cadre du zonage, iii) un dispositif institutionnel pluripartite sera créé pour le développement de l'UBFA, et iv) des modèles de développement économique durable seront introduits et démontrés en accord avec le programme de transformation rurale (RTP) du gouvernement.

(11) PD 903/19 Rev.2 (F) Gestion de l'aire de conservation de Sungai Menyang pour la protection des orangs-outangs et l'amélioration des moyens d'existence des communautés au Sarawak, en Malaisie

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	1 096 115
Budget de l'OIBT:	\$EU	509 040
Gouvernement de la Malaisie:	\$EU	587 075

Agence d'exécution: Département forestier du Sarawak

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé en octobre 2020 et est en attente de financement pour exécution dans l'Aire de conservation de Sungai Menyang (SMCA) située dans le sud-ouest du Sarawak. Cette aire qui couvre environ 14 000 ha est occupée par une communauté Iban qui s'y est implantée il y a 33 ans, en 1985, suite à la construction du barrage hydroélectrique de Batang Ai, et compte une population d'environ 500 habitants qui vivent de manière permanente dans six maisons communautaires (*longhouse*). En lisière de la SMCA se trouve le Parc national de Batang Ai (24 000 ha) où vivent plus de 300 orangs-outangs. Au cours des deux dernières décennies, l'animal est sorti du parc national pour dévaster les cultures fruitières, causant des dommages importants aux agriculteurs Iban. Une étude récente a recensé la présence de 87 individus dans la SMCA.

L'objectif de développement du projet consiste à valoriser la conservation de la biodiversité et la transformation de l'économie rurale. L'objectif spécifique est d'améliorer les moyens d'existence des communautés par l'utilisation durable des forêts et des ressources biologiques. Ces objectifs seront réalisés à travers trois produits. Le Produit 1 étudiera comment sécuriser la base de ressource de la forêt dans l'optique d'une gestion intégrée; le Produit 2 initiera un processus de gestion efficace des écosystèmes et d'utilisation de la ressource; et le Produit 3 encouragera la participation des communautés à l'écotourisme par le biais de meilleures installations et formations. Les acquis escomptés sont les suivants: a) la base de la ressource forestière est recensée et sécurisée avec des fonctions bien définies et harmonisées, b) les raids des orangs-outans sur les récoltes agricoles sont jugulés, c) de nouvelles activités sont initiées pour améliorer les moyens d'existence des communautés, d) des études sur les stocks de carbone présents dans divers types de forêts sont menées et des dispositifs d'échange des droits d'émission de carbone sont développés, e) les installations d'écotourisme culturel et de la nature sont améliorées, et f) un dispositif institutionnel destiné aux parties prenantes est créé pour la gestion de la SMCA.

(12) PD 904/19 Rev.2 (F) Restauration de la productivité dans les forêts d'altitude déforestées au moyen de plantations d'enrichissement au Sarawak, en Malaisie

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 1,768 641

Budget de l'OIBT: \$EU 795 626

Gouvernement de la Malaisie: \$EU 973 015

Agence d'exécution: Département forestier du Sarawak

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé en octobre 2020 et est en attente de financement pour exécution. Le projet est en phase avec la politique des autorités du Sarawak en vigueur qui rend la certification de la gestion forestière des unités forestières d'aménagement (UFA) obligatoire dans le domaine forestier permanent et impose d'améliorer la productivité des forêts commerciales surexploitées dans les UFA certifiées en ayant recours à la plantation d'enrichissement, en particulier dans les surfaces dégradées. Outre l'essai de plantation d'enrichissement, il prévoit également de mener des expérimentations en vue d'étudier les effets des intensités d'exploitation sur le rétablissement des forêts résiduelles dans différents sites. Après leur exploitation, les forêts seront capables de se rétablir naturellement et plus rapidement si les opérations de prélèvement et les quotas de production sont contrôlés, sachant que des interventions sylvicoles seraient très onéreuses. En revanche, il serait souhaitable d'avoir des apports sylvicoles sous une forme ou une autre dans les zones fortement exploitées et dégradées.

L'objectif de développement du projet consiste à améliorer la productivité commerciale et à restaurer la résilience des forêts d'altitude après exploitation. L'objectif spécifique vise à mener un essai de plantation d'enrichissement au moyen d'essences indigènes. Les trois produits escomptés ont été conçus pour: i) mener des études de terrain destinées à déterminer les sites des essais de plantation et à sélectionner les essences à bois d'œuvre à planter, ii) créer des installations et du matériel pour la plantation d'enrichissement, la recherche et le développement et, iii) étudier le rétablissement des forêts résiduelles et de la biodiversité par régénération naturelle. Le processus de plantation d'enrichissement aura recours à l'ajout de nouvelles essences sans éliminer celles déjà présentes, tout en veillant à ne pas endommager davantage les paysages et la biodiversité de la forêt.

(13) PD 905/19 Rev.2 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 626 760,78

Budget de l'OIBT: \$EU 482 623,68

Gouvernement du Togo: \$EU 144 137,10

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Période d'approbation: Rev.1: Approuvée en septembre 2019
Rev.2: Approuvée en septembre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

La forêt classée de la Fosse-aux-Lions était jadis une réserve de faune et de flore par excellence. Mais suite aux troubles sociopolitiques qu'a connus le Togo dans les années 1990, cette forêt classée, comme la plupart des aires protégées, a été envahie et dévastée par les populations riveraines contestant ainsi la gestion non participative et unilatérale menée par l'administration forestière depuis l'époque coloniale. Ceci a occasionné pendant des décennies des changements remarquables, notamment la

dégradation des ressources forestières, de la biodiversité, l'exploitation anarchique et l'accentuation de la paupérisation des populations riveraines.

Afin d'inverser cette tendance, l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF) a élaboré cette proposition de projet qui vise la gestion durable de cette forêt classée à travers l'identification et la matérialisation de limites consensuelles, la mise en place d'un cadre de concertation opérationnel entre les acteurs et l'administration forestière, la promotion d'activités génératrices de revenus (AGR), la formation des acteurs aux bonnes pratiques d'utilisation des terres, la création d'espaces de pâturage et de fourrage, la vulgarisation de la réglementation forestière et la promotion de la filière bois-énergie en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

Conformément aux dispositions de la décision 2(X) du Conseil, ce projet a été révisé puis de nouveau soumis par ses auteurs au Secrétariat de l'OIBT pour prorogation de la période de validité de son statut de projet approuvé.

(14) PD 916/21 Rev.1 (F) Systèmes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires du territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil communautaire de Bajo Calima, Municipalité de Buenaventura (Colombie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	741 347
Budget de l'OIBT:	\$EU	578 185
Gouvernement de la Colombie –	\$EU	107 362
Université de Tolima:		
Conseil communautaire du Groupe ethnique Bajo Calima Black:	\$EU	55 800

Agence d'exécution: Université de Tolima - Conseil communautaire du Groupe ethnique Bajo Calima Black

Agence de collaboration: Ministère de l'environnement et du développement durable

Période d'approbation: Septembre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Cette proposition de projet émane d'une préconisation du projet PD 415/06 Rev. 2 (M) «Systématisation et modélisation de l'information économique et technique en vue de former des professionnels de la production, de la transformation et du marketing des produits ligneux», qui a été mis en œuvre par l'Université de Tolima dans le cadre d'un accord entre l'OIBT et le Ministère de l'environnement et du développement durable (MADS) de la République de Colombie. La gestion des forêts naturelles secondaires du territoire collectif de Bajo Calima, situé dans la région bio-géographique du plateau colombien du Pacifique, a été attribué aux communautés d'Afro-descendants par le biais de leurs Conseils communautaires mais, faute d'une gestion durable, l'environnement naturel s'y est dégradé.

Afin de remédier à ce problème, le projet a pour objectif de développement de contribuer à la mise en œuvre des programmes de gestion, de conservation et de restauration relatifs aux écosystèmes de la région colombo-Pacifique sur la base des régimes de plantation d'enrichissement et agroforestiers mis en place dans le cadre d'une approche reposant sur la gestion durable. Le projet a pour objectif spécifique de lancer un processus participatif en vue d'aider à améliorer le niveau de vie des communautés en tenant compte particulièrement des questions sexospécifiques pour réaliser la gestion durable des forêts naturelles secondaires et des terres collectives de Bajo Calima, en République de Colombie. Les produits escomptés du projet sont les suivants: 1) des régimes de plantation d'enrichissement en ligne et agroforestiers dans les forêts secondaires naturelles ont été mis en place et sont gérés sous la forme de surfaces pilotes; 2) les enseignants, chefs de communauté et agriculteurs formés appliquent leurs connaissances en matière d'organisation des communautés, de tâches administratives, d'utilisation, de gestion et de conservation des ressources naturelles; et 3) le programme de recherche-action est élaboré et exécuté avec la participation d'étudiants de licence et de 3^e cycle de l'Université, en privilégiant particulièrement les services écosystémiques liés au changement climatique.

D. PROJETS FAISANT L'OBJET D'UN PROCESSUS DE MISE À TERME ÉVENTUELLE**(1) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la «Démarche Liberia 3C» (Libéria)**

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	505 320
Budget de l'OIBT:			\$EU	396 310
Gouvernement de la Suisse:	\$EU	78 000		
Gouvernement du Japon:	\$EU	68 310		
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50 000		
Gouvernement du Libéria:			\$EU	109 010
Agence d'exécution:	Autorité de développement forestier (<i>Forestry Development Authority, FDA</i>)			
Session d'approbation:	44 ^e session du CIBT (novembre 2008, Yokohama)			
Date de lancement et durée:	Juillet 2009 / 30 mois			
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Première prorogation: jusqu'en décembre 2015 (NOLF.15-0019) Deuxième prorogation: jusqu'en décembre 2016 (NOLF.16-0057) Troisième prorogation: jusqu'en décembre 2017 (NOLF.17-0093) Quatrième prorogation: jusqu'en décembre 2019 (NOLF.19-0002) Cinquième prorogation: jusqu'en avril 2020 [CRF(LIII)/6]			

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la quarante-quatrième session du CIBT en novembre 2008, grâce aux généreuses contributions des Gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis d'Amérique. L'Accord de projet a été signé par les parties en avril 2009. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2009 après la remise des pièces justificatives et la nomination d'un coordinateur de projet. La contribution budgétaire de l'OIBT à ce projet a été réduite, de 396 310 \$EU à 385 800 \$EU, [en application de la décision 6(LII) adoptée lors de la cinquante-deuxième session du Conseil et des exigences en découlant], puisque ce projet avait été impacté par la défaillance financière.

Ce projet vise à contribuer au développement de plantations forestières et à la restauration des forêts comme outil efficace de conservation et de gestion durable des forêts et de la faune du Libéria, afin de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer le flux des avantages à tous les segments de la société, en accord avec la politique forestière du Libéria dite «Approche 3 C»: basée sur le Commerce, axée sur la Conservation et la participation des Communautés, et qui repose sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF): la pérennité économique, écologique et sociale. Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants: 1) Élaborer une politique nationale de reboisement et une stratégie de boisement en accord avec la loi-cadre nationale instituant la réforme du secteur forestier; et 2) Développer les connaissances, les savoir-faire et les moyens d'intervention de l'Autorité de développement forestier (FDA), et ceux d'autres acteurs, en vue de permettre l'évaluation, le suivi et la planification de plantations forestières et d'activités de restauration des forêts dans le pays.

La mise en œuvre de certaines activités du projet avait été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avaient été initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein de l'Autorité de développement forestier (FDA), qui est l'Agence d'exécution du projet. Comme il avait été préconisé lors de la quarante-septième session du Comité, une mission spéciale de surveillance financière a été effectuée par M. Manohar, Responsable financier et administratif de l'OIBT, du 5 juin au 2 juillet 2014, afin de produire un bilan technique et financier approfondi sur l'exécution de ce projet. L'épidémie d'Ebola au Libéria, qui a sévi de juillet 2014 jusqu'à la fin de 2015, avait eu des retentissements sur la mise en œuvre du projet, dont les activités avaient été suspendues.

Cinq prorogations de ce projet jusqu'en avril 2020, sans financement OIBT supplémentaire, ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises, dont un plan des travaux et un budget détaillés. Il a été accepté que la mise en œuvre de ce projet fasse l'objet d'un arrangement spécial entre l'Agence d'exécution (FDA-Liberia) et une équipe de consultants

dirigée par M. Juergen Blaser (en qualité de superviseur de deux doctorants libériens préparant leur thèse à l'École des sciences agricoles, forestières et de l'alimentation (HAFL) rattachée à l'Université des sciences appliquées de Berne, en Suisse) concernant l'analyse des données recueillies au cours de l'exécution de ce projet, ce afin de préparer un rapport technique final qui traite du cadre stratégique de reboisement et de restauration des paysages forestiers (RPF) au Libéria.

Depuis la cinquante-troisième session du Comité, et en accord avec le dernier rapport d'activité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Le projet de rapport technique intitulé «Cadre de stratégie nationale 2020 pour le reboisement et la RPF au Libéria» a été diffusé pour examen par l'ensemble des parties prenantes concernées au Libéria. Suite aux mesures de restriction prises en raison de la Covid-19 s'appliquant aux réunions et déplacements internationaux, l'atelier de validation portant sur le rapport technique, prévu en mars 2020, n'a pas pu se tenir. L'actuelle stratégie nationale pourrait être un outil essentiel pour assurer qu'une réponse opportune et adaptée soit apportée à diverses problématiques liées à l'érosion du couvert forestier et à la gestion durable des ressources forestières et fauniques du Libéria, et permettre par ailleurs d'améliorer les moyens d'existence et le bien-être de la population libérienne, et en particulier des communautés locales et tributaires des forêts. Sachant que la principale approche choisie pour la mise en œuvre privilégiait cette stratégie nationale, les techniques de RPF sont susceptibles d'offrir un cadre de mise en œuvre des interventions de restauration qui, réunies, pourrait contribuer à s'attaquer aux grands défis environnementaux, tels la dégradation des sols, la perte de fertilité des sols, l'appauvrissement de la biodiversité, la raréfaction de l'eau, le manque de moyens d'existence viables en milieu rural ou encore l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Il est fort probable que la restauration permette de concrétiser les objectifs de cette stratégie nationale, à condition que le processus intègre des objectifs clairs, une bonne gouvernance, une préparation en amont et la planification spatiale; et
- La banque de données a été finalisée et les informations et données pertinentes ont alimenté la préparation du rapport technique suscité sur la stratégie nationale de reboisement et de restauration des paysages forestiers au Libéria. Cette banque de données a présenté une opportunité de rechercher et/ou de trouver ou mettre au point des solutions pratiques à des problèmes concrets (problèmes existants ou qui ont émergé au fil de la mise en œuvre) figurant dans cette stratégie nationale, sur la base des informations et données actualisées qui ont été recueillies avec la participation de tous les acteurs du secteur forestier libérien.

Dans le sillage des avancées susindiquées, et compte tenu des conséquences de la pandémie de Covid-19 au Libéria, il n'a pas été possible de soumettre dans les délais impartis le rapport d'achèvement du projet. L'Autorité de développement forestier (FDA) libérienne a travaillé avec l'équipe d'experts dirigée par M. Jürgen Blaser, de la HAFL rattachée à l'Université des sciences appliquées de Berne, pour préparer ce rapport d'achèvement. La procédure d'achèvement et de clôture du projet pourrait donc être entamée au cours de la cinquante-cinquième session du Comité du reboisement et de la gestion forestière (CRF), en 2021, si un rapport d'achèvement satisfaisant et acceptable est soumis au Secrétariat de l'OIBT.

La lettre n° L.21-0087 du 15 juin 2021 a été envoyée à l'Agence d'exécution (FDA-Libéria) du projet, pour ultime notification de l'urgente nécessité de soumettre le rapport d'achèvement et le rapport final d'audit financier, en temps voulu, afin de permettre au Secrétariat de l'OIBT de lancer le processus d'achèvement et de clôture du projet. L'Agence d'exécution du projet n'ayant pas soumis le rapport d'achèvement et le rapport d'audit financier final, il pourra être recommandé au Conseil international des bois tropicaux (CIBT) que ce projet soit mis à terme (ainsi que le prévoit l'article X de l'Accord de projet) au cours de sa cinquante-septième session.

(2) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs savanes herbeuses en arbres de haute valeur

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	828 576
Budget de l'OIBT:		\$EU	644 814
Gouvernement du Japon:	\$EU	644 814	
Gouvernement de PNG:		\$EU	183 762

Agence d'exécution:	Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée
Session d'approbation:	45 ^e session du CIBT, novembre 2009, Yokohama (Japon)
Date de lancement et durée:	Janvier 2012 / 36 mois
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Première prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 (NOLF.15-0004) Deuxième prorogation jusqu'au 31 décembre 2016 (NOLF.16-0067) Troisième prorogation jusqu'au 31 janvier 2018 (NOLF.17-0029) Quatrième prorogation jusqu'au 30 septembre 2019 (NOLF.18-0085) Cinquième prorogation jusqu'au 30 octobre 2020 (NOLF.20-0021)

Ce projet a été approuvé en novembre 2009 et son financement est intervenu en novembre 2009. L'accord régissant son exécution a été finalisé en mai 2010. Après avoir terminé les démarches administratives requises pour la mise en œuvre de ce projet, l'Agence d'exécution a entamé les activités du projet en janvier 2012. Cependant, sa mise en œuvre s'est heurtée à des délais importants suite aux lacunes de l'équipe de direction du projet et aux trois changements de son coordinateur national. Le versement de la quatrième tranche des fonds de l'OIBT a été suspendu pendant plus d'un an avant d'être débloqué en octobre 2017 après soumission par l'Agence d'exécution d'un rapport d'audit financier final satisfaisant. La cinquième tranche a été versée en février 2019. La durée du projet a été prorogée jusqu'au 30 octobre 2020, mais, les rapports d'audit financier des exercices 2018, 2019 et 2020 n'ayant pas été soumis, l'ultime tranche des fonds n'a pas été décaissée.

L'objectif de ce projet est de créer un cadre de reboisement modèle qui encourage les propriétaires fonciers coutumiers des plaines de la province du Centre à pratiquer l'arboriculture d'essences précieuses sur leurs herbages. Grâce au développement d'entreprises de reboisement qui doivent permettre l'instauration d'un ensemble de modèles d'entreprise et de systèmes de production de caractère adapté, l'exécution aboutie de ce projet procurera une extension durable des avantages sociaux, environnementaux et économiques dont seront bénéficiaires les propriétaires fonciers des plaines de la province du Centre. Le teck (*Tectona grandis*) sera l'essence phare de ce projet, dont la sylviculture et l'exploitation seront favorisées par une gamme de dispositifs commerciaux et de systèmes de production modèles. Les produits attendus du projet sont les suivants: un programme de sensibilisation au reboisement pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province du Centre est opérationnel; une formation commerciale et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle sont opérationnels; une formation agroforestière et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle sont opérationnels; et un système de distribution de matériel de plantation agrosylvicole et matériels connexes est en fonctionnement pour les petites entreprises de reboisement.

Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport depuis la cinquante-quatrième session du Comité, aucune activité n'a été mise en œuvre en raison du fait que les fonds du projet n'aient pas été mis à disposition. Toutefois, les activités d'ordre administratif ont été poursuivies en vue de résoudre les problèmes liés à la non-soumission à l'OIBT des rapports d'audit financier des exercices 2018, 2019 et 2020.

En prévision de résoudre les problèmes d'audit des projets PD 552/09 Rev.1 (F) et PD 764/14 Rev.3 (F), le vérificateur aux comptes de l'OIBT, Ernst & Young – Japon, a mené en ligne une série de réunions d'audit. La première réunion de démarrage/lancement s'est tenue le 17 mai, suivie d'une autre réunion le 15 juin et d'une troisième le 23 juin 2021. L'audit en ligne d'Ernst & Young – Japon est resté incomplet du fait que l'Autorité forestière de PNG n'ait pas fourni les documents requis assortis des reçus et factures exigés.

En conséquence, le 15 juin 2021, l'OIBT a envoyé une lettre notifiant que, dû au défaut de conformité de la part de l'agence d'exécution à ses obligations contractuelles, il sera recommandé au Conseil international des bois tropicaux (CIBT) que les projets PD 552/09 Rev.1(F) et PD 764/14 Rev.3 (F) soient mis à terme (ainsi que le prévoit l'article X de l'Accord de projet) durant sa cinquante-septième session qui se tiendra en novembre 2021. Une fois que le Conseil aura approuvé la recommandation de mise à terme, l'Autorité forestière de PNG deviendra inéligible à recevoir un appui supplémentaire de l'OIBT tant que ses engagements en instance n'auront pas été remplis.

Concernant la soumission des rapports d'audit des exercices 2018, 2019 et 2020 qui sont en instance, l'Autorité forestière de PNG a sélectionné en août 2021 un auditeur externe, Raja & Associates (R&A). L'Autorité forestière de PNG a fourni à l'auditeur les états financiers concernés et a répondu aux demandes de renseignements soulevées par l'auditeur. L'Autorité forestière de PNG devrait soumettre les rapports d'audit en instance d'ici à la mi-octobre 2021.

PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	324 088
Budget de l'OIBT:		\$EU	245 272
Gouvernement du Japon:	\$EU	245 272	
Gouvernement du Ghana:		\$EU	78 816
Agence d'exécution:	PICODEV-Ghana		
Période d'approbation:	April 2012		
Date de lancement et durée:	Mai 2013 / 24 mois		

Ce projet de 24 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2012 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la quarante-huitième session du CIBT en novembre 2012, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'Accord de projet a été signé par les parties en janvier 2013. L'exécution du projet a commencé en mai 2013 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT. Toutefois, sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement a été reçue en mars 2016, la durée d'exécution de ce projet aura été de 34 mois au lieu des 24 mois initialement prévus par l'Agence d'exécution (PICODEV-Ghana).

Ce projet visait à contribuer au développement socioéconomique durable et à la protection de l'environnement dans le secteur de Biakoye situé dans la région ghanéenne de la Volta, devant être obtenu par la restauration des massifs forestiers en y implantant, avec la participation des populations riveraines, des essences indigènes précieuses et des essences à bois d'œuvre exotiques. Il visait de manière spécifique à entreprendre de lutter contre la pauvreté, en mettant en œuvre des démarches participatives (valorisation et commercialisation du manioc par des procédés innovants) dans un enrichissement durable des forêts et un aménagement de plantations utilisant des essences de bois tropicaux en mélange avec des espèces exotiques.

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, mais le rapport d'audit financier final était en attente au moment de la cinquantième session du Comité (en novembre 2016). Bien que l'Agence d'exécution (PICODEV-Ghana) ait été priée lors de la cinquante et unième session du Comité (en décembre 2017) de respecter scrupuleusement les règles et procédures de l'OIBT et de soumettre le rapport d'audit financier final (RAFF), d'ici à la fin mars 2018 au plus tard, le Secrétariat de l'OIBT n'avait reçu aucun rapport au moment de la préparation des documents de travail du Comité. Suite à une ultime relance urgente envoyée par le Secrétariat de l'OIBT, l'Agence d'exécution a promis de soumettre le RAFF, afin que ce projet puisse être déclaré achevé par le Comité au cours de la cinquante-deuxième session en novembre 2018. Le RAFF n'a pas été soumis par l'agence d'exécution.

Dans une ultime tentative, le Secrétariat de l'OIBT a contacté l'Agence d'exécution afin de lui rappeler de diligenter la soumission du rapport final d'audit financier (RAFF), de manière à pouvoir déclarer le projet achevé à condition que le RAFF soumis donne satisfaction. Si le RAFF n'est pas soumis dans les délais prévus, d'ici à la tenue de la cinquante-troisième session du Comité, celui-ci pourra envisager de recommander que ce projet soit mis à terme, conformément aux règles et procédures s'appliquant aux projets qui sont en vigueur à l'OIBT.

Le Secrétariat de l'OIBT a renouvelé sa demande que soit soumis un rapport final d'audit financier (RAFF) satisfaisant auquel est conditionnée la procédure d'achèvement et de clôture du projet. Si le RAFF

n'est pas soumis dans les délais impartis, le Comité pourra recommander à sa cinquante-quatrième session que ce projet soit mis à terme, conformément aux règles et procédures de l'OIBT s'appliquant aux projets.

La lettre n° L.21-0108 du 30 juin 2021 a été envoyée à l'Agence d'exécution (PICODEV-Ghana) du projet, pour ultime notification de l'urgente nécessité de soumettre le rapport d'achèvement et le rapport final d'audit financier, en temps voulu, afin de permettre au Secrétariat de l'OIBT de lancer le processus d'achèvement et de clôture du projet. L'Agence d'exécution du projet n'ayant pas soumis le rapport d'achèvement et le rapport d'audit financier final, il pourra être recommandé au Conseil international des bois tropicaux (CIBT) que ce projet soit mis à terme (ainsi que le prévoit l'article X de l'Accord de projet) au cours de sa cinquante-septième session.

(4) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	668 313
Budget de l'OIBT:		\$EU	606 313
Gouvernement du Japon:	\$EU	606 313	
Gouvernement de PNG:		\$EU	62 000
Agence d'exécution:	Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée		
Période d'approbation:	Rev.1 approuvée en octobre 2014 Rev.2 approuvée en avril 2016 Rev.3 approuvée en mars 2017		
Date de lancement et durée:	Mars 2020 / 36 mois		

La troisième révision de la proposition de projet a été approuvée en mars 2017, moyennant un budget réduit, par le biais de la procédure électronique d'approbation et le financement a été obtenu en 2017. L'accord de projet en régissant l'exécution a été étudié par l'Agence d'exécution. Au terme d'une consultation prolongée avec le procureur compétent en PNG et autres institutions, l'Agence d'exécution a complété la procédure interne relative à la signature de l'Accord. L'Accord de projet a été dûment signé en février 2019. L'Agence d'exécution a pris les dispositions administratives nécessaires au commencement du projet en accord avec les règles et procédures de l'OIBT et de l'Administration forestière de PNG. Suite aux dispositions ainsi prises, le projet a démarré en mars 2020.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer les pratiques de gestion durable des forêts grâce à l'amélioration des moyens d'existence des populations villageoises et leur stabilité sociale. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Cadre d'action pour le changement climatique et la foresterie (2009-2015) de l'Autorité forestière de PNG qui souligne la nécessité d'adopter une démarche pluripartite de la programmation de la gestion forestière villageoise qui mobilise les propriétaires forestiers coutumiers à l'échelon local et valorise la capacité des institutions publiques à l'échelon national. L'objectif spécifique du projet est d'instaurer un modèle de système de cadastre foncier villageois et d'évaluation des ressources forestières qui soit au service des dispositifs de gestion forestière villageoise et sociale (dispositifs CFM), lesquels devant intégrer les paiements des services environnementaux (PSE) et la REDD+, et aider les propriétaires fonciers à mieux prendre la mesure des biens et services que dispensent les forêts. Les activités du projet seront gérées et accompagnées par l'Autorité forestière de PNG au niveau national, en collaboration avec six partenaires CFM et leurs groupements pilotes de propriétaires fonciers au niveau local. Ce dispositif offre la possibilité d'être répliqué en permanence à l'avenir.

Le projet dégagera quatre produits spécifiques, à savoir: i) une amélioration des pratiques CFM aux échelons villageois, des districts et des provinces grâce à des techniques de collecte participative de données; ii) des groupements de clans participent de manière appropriée au Programme national d'aménagement du territoire (*National Land Development Program*); iii) un système de gestion des données mobilise les propriétaires fonciers dans des systèmes CFM viables (dont PSE et REDD+); et iv) des directives en matière d'orientation et planification de la CFM sont en place.

Depuis la cinquante-quatrième session du Comité, les principales avancées du projet, dans un contexte de pandémie de Covid-19, ont été enregistrées dans les domaines suivants:

- Le développement du matériel et du logiciel de recueil participatif de données pour l'évaluation des ressources forestières et la cartographie des limites des terres des clans dans le cadre de séances de travail avec les partenaires locaux de la CFM et les groupes pilotes de propriétaires fonciers sont en cours. Cinq formes de priorité élevée ont été désignées et développées à l'aide du logiciel KoBoToolbox (pour le recueil, l'analyse et la gestion des données de CFM) en se référant au retour d'information et aux matériaux reçus à ce jour de la part des partenaires locaux et des principales parties prenantes du projet.
- Cinq partenaires du projet ont été recensés pour encourager les activités forestières communautaires. Il s'agit de: Recherche et Conservation (RCF), province de Eastern Highlands; Organisation pour l'avancement industriel, spirituel et culturel (OISCA), province d'East New Britain; Fondation pour le développement des populations et communautés (FPCD), province de Madang; Administration de la province de Milne Bay (MBPA) et Autorité forestière de PNG (PNGFA), province de Milne Bay; et *Forest Management and Product Certification Service* (FORCERT), province de West New Britain.
- Les retours d'information provenant des partenaires locaux du projet de la province d'East New Britain (ENB) indiquent que le projet devrait aider les groupes communautaires à collaborer avec la Politique nationale d'utilisation durable des terres du Département de la planification des terres et physique qui est axée sur la planification participative de l'utilisation des terres concernant des terres coutumières plutôt qu'avec le Programme national de développement foncier qui est principalement centré sur l'obtention de terres coutumières pour des dispositifs de GDF.

L'Autorité forestière de PNG n'a pas soumis à l'OIBT le rapport d'audit financier de l'exercice 2020. En prévision de résoudre les problèmes d'audit des projets PD 552/09 Rev.1 (F) et PD 764/14 Rev.3 (F), le vérificateur aux comptes de l'OIBT, Ernst & Young – Japon, a mené en ligne une série de réunions d'audit. La première réunion de démarrage/lancement s'est tenue le 17 mai, suivie d'une autre réunion le 15 juin et d'une troisième le 23 juin 2021. L'audit en ligne d'Ernst & Young – Japon est resté incomplet du fait que l'Autorité forestière de PNG n'ait pas fourni les documents requis assortis des reçus et factures exigés.

En conséquence, le 15 juin 2021, l'OIBT a envoyé une lettre notifiant que, dû au défaut de conformité de la part de l'agence d'exécution à ses obligations contractuelles, il sera recommandé au Conseil international des bois tropicaux (CIBT) que les projets PD 552/09 Rev.1(F) et PD 764/14 Rev.3 (F) soient mis à terme (ainsi que le prévoit l'article X de l'Accord de projet) durant sa cinquante-septième session qui se tiendra en novembre 2021. Une fois que le Conseil aura approuvé la recommandation de mise à terme, l'Autorité forestière de PNG deviendra inéligible à recevoir un appui supplémentaire de l'OIBT tant que ses engagements en instance n'auront pas été remplis.

Concernant le rapport d'audit de l'exercice 2020 qui n'a pas été soumis dans les délais, la décision a été prise de sélectionner un cabinet d'audit externe différent de celui en charge de PD 552/09 Rev.1 (F), Raja & Associates (R&A), dans la mesure où l'Autorité forestière de PNG ne travaille pas de manière satisfaisante pour produire le rapport d'audit dans les délais impartis pour la soumission du rapport annuel. En conséquence, le cabinet *Samkiaktubangliu Certified Practicing Accountant* (SKT) a été engagé en PNG. L'Autorité forestière de PNG a soumis le 19 septembre 2021 à l'OIBT le rapport d'audit financier de l'exercice 2020 préparé par SKT, accompagné d'une lettre de recommandations indiquant un usage non autorisé de fonds du projet qui comporte une dépense de 8 330 \$EU pour couvrir l'organisation d'un atelier avec le Département de l'éducation au titre du projet PD 552/09 Rev.1 (F). Dans la mesure où cette dépense va à l'encontre des dispositions de l'article IV (Utilisation des fonds) et de l'article V (Comptes, registres et rapports) de l'Accord de projet, l'OIBT a exigé le remboursement des fonds dont l'emploi n'est pas autorisé. L'Autorité forestière de PNG a répondu que des dispositions seraient prises pour le remboursement et a promis de soumettre de nouveau un rapport d'audit révisé confirmant ce remboursement.

TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS

Deux (2) avant-projets approuvés sont en cours d'exécution et trois (3) autres sont en attente de leur financement intégral. Dans le présent rapport, les avant-projets sont regroupés en trois catégories:

- A. Les avant-projets en cours d'exécution effective;
- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu; et

C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité.

A. AVANT-PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PPD 189/17 Rev.3 (F) **Élaboration d'une proposition complète de projet en vue de créer des outils visant à assurer l'implantation d'essences forestières ligneuses par régénération naturelle dans la province de Tahuamanu (Pérou)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	103 410
Budget de l'OIBT:		\$EU	50 000
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50 000	
UNALM:		\$EU	43 510
Chambre nationale des forêts (CNF):		\$EU	9 900

Agence d'exécution: Chambre nationale des forêts en collaboration avec l'Université nationale d'agronomie La Molina (UNALM)

Période d'approbation: Septembre 2017 (au titre de Rev.1 et un Budget de l'OIBT de \$EU87 490)
Rev.2 avalisée en septembre 2018 (avec \$EU50 000)
Rev.3 avalisée en septembre 2019 (avec \$EU50 000 et un changement de l'Agence d'exécution de l'avant-projet)

Date de lancement et durée: Mai 2021 / 6 mois

Le Conseil a approuvé cet avant-projet lors de sa cinquante-troisième session à Lima, au Pérou, en décembre 2017, mais il n'a été que partiellement financé, grâce à la généreuse du Gouvernement des États-Unis. Le financement partiel de l'avant-projet a entraîné la modification de la part budgétaire de l'OIBT associée à un ajustement des activités de l'avant-projet et il a été avalisé en septembre 2018. Toutefois, il a fallu de nouveau réviser l'avant-projet suite au changement d'Agence d'exécution, de l'UNALM à la CNF, suite à la réglementation de l'UNALM régissant la gestion des fonds. Cette proposition de changement d'agence d'exécution a été approuvée en septembre 2019 par le biais d'une autre procédure de non-objection par voie électronique. L'Accord régissant l'exécution de l'avant-projet, dont les fonds ont été obtenus lors de la cinquante-troisième session du Conseil, a été signé par toutes les parties en décembre 2020 et le premier décaissement des fonds de l'OIBT a été opéré en mai 2021.

L'objectif de développement du futur projet qui sera élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de cet avant-projet, consistera à renforcer les connaissances sur le comportement reproductif des essences commerciales à bois d'œuvre afin de concevoir des outils techniques qui faciliteront l'élaboration d'une stratégie reproductive ainsi que l'implantation d'essences par régénération naturelle et l'application de techniques sylvicoles selon la nécessité pour assurer la restauration des populations. L'objectif spécifique de l'avant-projet est de formuler une proposition de projet visant à assurer la restauration des essences marchandes récoltées dans les concessions forestières et les forêts communautaires.

Depuis le commencement de l'exécution de l'avant-projet et en accord avec son plus récent rapport d'activité, les principales avancées de son exécution peuvent se résumer comme suit:

- L'étude sur la sélection d'essences a été menée dans la province de Tahuamanu, dans la région de Madre de Dios, au Pérou, et ses constatations sont résumées dans un rapport technique qui donne des informations et données utiles sur les essences suivantes: *Cedrela fissilis*, *Cedrela odorata*, *Dipteryx micrantha*, *Swietenia macrophylla* et *Myroxylon balsamum*.
- L'étude sur les essences a été menée dans la province de Tahuamanu, dans la région de Madre de Dios, au Pérou, et ses constatations sont résumées dans un rapport technique qui donne des informations et données utiles sur les essences suivantes: *Cedrela fissilis*, *Cedrela odorata*, *Dipteryx micrantha*, *Swietenia macrophylla* et *Myroxylon balsamum*.
- Le développement d'une banque de données sur les semis, indiquant leurs caractéristiques, leur localisation dans la zone et les cartes correspondantes, ainsi que la concession ou la communauté dont

elles dépendent, a été retardé en raison des restrictions sur les déplacements et les réunions mises en place en raison de la pandémie de Covid-19 au Pérou.

En raison de la pandémie de Covid-19 qui sévit au Pérou, en 2021, un certain nombre d'activités impliquant un haut degré d'interaction ont été retardées en raison des restrictions sur les déplacements et les réunions imposées par le Gouvernement du Pérou. La coordination a été menée en ligne avec les bureaux régionaux, les concessionnaires, les communautés autochtones, l'Université nationale amazonienne de Madre de Dios (UNAMAD), le Ministère de l'environnement (MINAM), le Ministère du développement agricole et de l'irrigation (MIDAGRI), le Service des forêts et de la faune (SERFOR), l'Institut national de l'innovation agricole (INIA), l'Institut péruvien de recherche sur l'Amazonie (IIAP), siège de Madre de Dios, et l'Agence de supervision des forêts et de la faune (OSINFOR), au nombre des principales. Au fur et à mesure que ces restrictions seront levées suite à l'amélioration progressive de la situation de la pandémie de Covid-19, l'Agence d'exécution s'efforcera d'accélérer la mise en œuvre des activités retardées, en lien avec le recueil des données et informations pertinentes qui serviront à la formulation préliminaire de la proposition complète de projet.

(2) PPD 196/19 Rev.1 (F) Appui au renforcement des capacités opérationnelles et de planification des acteurs du secteur forestier privé et communautaire au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	109 088
Budget de l'OIBT:			\$EU	85 792
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50 000		
Fonds non affectés:	\$EU	35 792		
Gouvernement du Togo:			\$EU	23 296
Agence d'exécution:	Plateforme de propriétaires de forêts privées et communautaires (PFPC)			
Agence collaboratrice:	Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)			
Période d'approbation:	Septembre 2019			
Date de lancement et durée:	Mars 2021 / 9 mois			

Cet avant-projet de neuf mois a été approuvé en septembre 2019 via la procédure électronique d'approbation et a été intégralement financé au cours de la cinquante-cinquième session du CIBT en décembre 2019, grâce à une généreuse contribution du Gouvernement des États-Unis complétée par des fonds supplémentaires provenant de fonds non affectés de l'OIBT. L'Accord d'avant-projet a été signé par toutes les parties en juillet 2020 et le versement de la première tranche des fonds de l'OIBT a été opéré en mars 2021.

L'objectif de développement de l'avant-projet est d'aider à développer un secteur forestier viable et lucratif avec la participation effective d'acteurs du privé et des communautés aux fins d'atteindre les objectifs d'élargir de 30 pour cent le couvert forestier au Togo d'ici à 2050. Son objectif spécifique est de mettre en œuvre un processus participatif visant à élaborer six propositions de projets forestiers visant à valoriser la contribution des acteurs du privé et des communautés à développer le secteur forestier au Togo. Ces six propositions de projets seront préparées conformément aux procédures, cadres et exigences de l'OIBT ainsi que ceux d'autres éventuels partenaires et initiatives internationales de financement.

Depuis le commencement de l'exécution de l'avant-projet et en accord avec son plus récent rapport d'activité, les principales avancées de son exécution peuvent se résumer comme suit:

- Après avoir recruté les consultants, un processus de consultation a été entrepris afin de coordonner efficacement les activités de l'avant-projet prévues. De ce processus de concertation a émergé un plan des travaux complet pour l'intervention des consultants dans l'exécution des activités d'avant-projet, ce dans le but d'harmoniser leurs interventions sur le terrain durant la pandémie de Covid-19 au Togo.

- Les principales parties prenantes ont participé à un processus de concertation préliminaire dans le but de partager les informations sur l'avant-projet et de sélectionner les idées pertinentes devant être converties en un projet complet par le biais de l'exécution de cet avant-projet.
- L'élaboration des modules de formation a été retardée en raison des restrictions sur les déplacements et les réunions mises en place en raison de la pandémie de Covid-19 au Togo et, par la suite, les ateliers de formation ont aussi été reportés jusqu'à ce que les consultants finalisent les modules de formation.

Le retard susmentionné dans la mise en œuvre des activités de l'avant-projet entraînera un ajustement du plan des travaux complet relatif à l'intervention des consultants dans la mise en œuvre des activités de l'avant-projet afin de le combler durant la période restante pour l'exécution. Au fur et à mesure que ces restrictions seront levées suite à l'amélioration progressive de la situation de la pandémie de Covid-19, l'Agence d'exécution s'efforcera d'accélérer la mise en œuvre des activités retardées, en lien avec le recueil des données et informations pertinentes qui serviront à la formulation préliminaire de six propositions complètes de projets.

B. AVANT-PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION

Aucun.

C. AVANT-PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

- (1) PPD 197/20 Rev.1 (F) **Élaboration d'un projet pour la revalorisation, la restauration et le développement durable du quinquina (*Cinchona* spp.) et des essences indigènes associées des forêts de montagne de l'ouest du Pérou**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	95 432
Budget de l'OIBT:	\$EU	71 456
Gouvernement du Pérou:	\$EU	23 976

Agence d'exécution: SOS PAN PERU – Organisation non gouvernementale de développement

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 6 mois

Le quinquina ou «cascarilla» est un arbre de la famille des Rubiacées qui appartient au genre *Cinchona*. Il s'agit d'un arbre emblématique de la richesse de la flore du Pérou et qui figure d'ailleurs sur le blason national. Il constitue une partie importante de l'histoire du pays et est répertorié comme étant l'un des principaux contributeurs des forêts de montagne à la pharmacopée mondiale. Ses propriétés médicinales, dérivées de composés chimiques renfermant des alcaloïdes, flavonoïdes et terpènes dans son écorce, ses feuilles, ses fruits (gousses) et fleurs, fournissent depuis plus de 400 ans les médicaments les plus efficaces contre le paludisme et autres maladies infectieuses d'origine virale ou microbienne. Aujourd'hui encore, le quina alimente la recherche médicale mondiale, y compris son potentiel de combattre la pandémie due à un coronavirus (Covid-19). Outre les bienfaits tirés de son emploi direct, il fait aussi partie des forêts montagneuses des écosystèmes ando-amazoniens qui procurent des biens et services écosystémiques, telles que des ressources en eau qui sont vitales pour la consommation humaine, l'agriculture et l'activité industrielle dans les zones rurales et urbaines des secteurs en aval des micro-bassins versants.

À ce jour, sa surexploitation historique pour la pharmacopée mondiale, de même que la déforestation et la dégradation des zones rurales, ont eu un effet délétère sur les peuplements naturels de quinquina. En conséquence, il est devenu nécessaire d'élaborer une stratégie participative pour enrayer cette situation, en raison de sa signification historique, culturelle, médicinale et pour son bois, mais aussi pour le rôle majeur qu'il joue au sein d'écosystèmes fragiles qui assurent la subsistance de communautés rurales et urbaines, qui sont les bénéficiaires des forêts de montagne.

En outre, l'objectif spécifique de cet avant-projet est d'élaborer une proposition de projet visant à revaloriser, restaurer et développer en mode durable le quinquina (*Cinchona* spp.) et les essences indigènes assimilées des forêts de montagne de l'ouest du Pérou. Il prévoit de déterminer, recueillir, traiter et analyser les informations se rapportant au genre *Cinchona* et essences associées présentes dans les forêts tropicales de montagne, ainsi qu'à leur environnement socio-économique, en vue d'élaborer une proposition complète de projet.

Cet avant-projet perdra son statut d'avant-projet approuvé [voir la décision 2(X)] et sera frappé de la clause de caducité entre les cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du CRF, s'il n'a pas été financé dans l'intervalle ou s'il n'a pas été révisé et de nouveau soumis au Comité par ses auteurs, pour examen et décision avant la fin de sa période de validité.

(2) PPD 198/21 Rev.1 (F) Étude pour la restauration et la gestion durable des forêts galeries de la Réserve de biosphère du delta du Mono Bénin

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	114 704
Budget de l'OIBT:	\$EU	91 504
Bénin (DGEFC):	\$EU	23 200

Agence d'exécution:	Direction générale des eaux, forêts et chasses (DGEFC)
Agence de collaboration:	Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF)
Période d'approbation:	Septembre 2021
Date de lancement et durée:	À déterminer / 10 mois

La Réserve de biosphère du delta du Mono (RBDM) fait partie intégrante du site RAMSAR 1017 au Bénin. Il s'agit donc d'une zone humide d'importance internationale qui fait partie du bassin du fleuve Mono frontalier du Bénin et du Togo. La RBDM est une réserve communautaire constituée de six aires communautaires de conservation de la biodiversité que sont l'aire de la Bouche du Roy, l'aire du Lac Toho, l'aire de la forêt de Naglanou, l'aire du lac Adjamé, l'aire du lac Togbagji et l'aire de la forêt marécageuse de Dévé.

Cette zone écologique comporte des forêts galeries (FG) qui abritent des espèces de faune et de flore figurant sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La biodiversité de cet espace est aujourd'hui en proie à une dégradation avancée qui résulte de pressions anthropiques (installation d'habitations humaines, défrichement anarchique des terres à des fins agricoles, surexploitation des ressources halieutiques, etc.) et naturelles (changement climatique, ensablement des cours d'eau et plans d'eau). Il est donc urgent de mettre en place un système de gestion et de protection de ces FG. Afin de remédier à ce problème, cet avant-projet a été élaboré en vue de rassembler les informations nécessaires pour procéder à un état des lieux des forêts galeries dans la perspective de préparer un document de projet complet pour la restauration et la gestion durable des forêts galeries. Les principaux produits escomptés sont :i) les informations de base sur les forêts galeries de la RBDM sont disponibles, et (ii) un projet d'appui à la gestion durable de ce site est élaboré et soumis à l'OIBT.

(3) PPD 201/21 Rev.1 (F) Étude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	106 184
Budget de l'OIBT:	\$EU	81 984
Bénin (CPDRN):	\$EU	24 200

Agence d'exécution:	Centre de promotion du développement local et de gestion durable des ressources naturelles (CPDRN)
---------------------	--

Collaborating Agency: Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC)

Période d'approbation: Septembre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / 10 mois

Au cours des trois dernières décennies, le Bénin a perdu près de 85 pour cent de ses forêts denses et plus de 30 pour cent de l'ensemble de son couvert forestier. Le reboisement constitue une alternative pour inverser la tendance à la déforestation au Bénin et assurer une production durable de produits forestiers ligneux. Ainsi, à travers la politique forestière élaborée et adoptée en 1994, le Gouvernement du Bénin a impulsé le développement de la foresterie privée, qui vise la participation du secteur privé à la reconstitution progressive du couvert forestier. Cette stratégie a pour but d'augmenter la production de produits ligneux tout en améliorant leur qualité.

Toutefois, les propriétaires du domaine forestier des particuliers sont souvent livrés à eux-mêmes et leurs forêts ne sont pas gérées de façon durable. Le présent avant-projet va permettre d'identifier les besoins en renforcement des capacités chez les planteurs privés (individuels et communautaires), pour ensuite préparer un projet de renforcement de leurs capacités, ce en vue d'assurer la gestion durable de leurs plantations, toutes catégories confondues. Les principaux produits escomptés de cet avant-projet sont: i) les informations de base sur les plantations privées et communautaires sont disponibles, ii) un projet de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires du sud bénin est élaboré et soumis à l'OIBT.

TRAVAUX EN COURS AU TITRE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL (PTB)

Quatre (4) activités du PTB sont actuellement en cours d'exécution.

- (1) **PP-A/53-323** **Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de «chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)» par les acteurs dans les pays du bassin du Congo**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	315 789
Budget de l'OIBT:		\$EU	315 789
Gouvernement du Japon (JFA):	\$EU	315 789	
RIFFEAC:			En nature

Agence d'exécution: RIFFEAC – Réseau des établissements de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale

Date de lancement et durée: Mars 2020 / 12 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Prorogation jusqu'en mars 2022 (NOLF.21-0018)

Cette activité du PTB d'une durée de 12 mois est financée dans le cadre de l'Axe programmatique 1 (AP1) intitulé «Chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)» de la Démarche programmatique élaborée au titre de la nouvelle architecture de financement, qui est mise en œuvre à titre pilote conformément aux dispositions pertinentes de la décision 8(LV). Cette activité du PTB a été financée durant la cinquante-cinquième session du CIBT en décembre 2019, grâce à une généreuse contribution du Gouvernement du Japon (Agence japonaise des forêts). Le protocole d'accord (MoU) régissant la mise en œuvre de cette activité du PTB a été dûment signé par l'ensemble des parties en mars 2020. L'Agence d'exécution (le RIFFEAC) a lancé sa mise en œuvre suite au versement de la première tranche des fonds de l'OIBT le 27 mars 2020. La mise en œuvre de cette activité du PTB se fonde sur les résultats de l'activité 5 BMEL-OIBT financée par l'Allemagne et exécutée par le RIFFEAC. Le retard pris par l'exécution de l'activité 5 financée par le BMEL (Allemagne) et l'OIBT, en raison des restrictions sur les déplacements et les réunions mises en place dû à la pandémie de Covid-19 dans les pays du bassin du Congo, ont nécessité de proroger la période d'exécution jusqu'en mars 2022 avec pour corrélat une modification du budget de l'OIBT.

De manière générale, cette activité du PTB contribuera à encourager et à appliquer les bonnes pratiques de la gestion durable des forêts dans les pays du bassin du Congo, ce en renforçant progressivement les capacités des ressources humaines dans des domaines importants de la GDF, et notamment faciliter la conformité aux exigences nécessaires à la mise en place de chaînes d'approvisionnement légales et durables pour les produits forestiers. Plus spécifiquement, il passera par la mise en place d'une expertise avérée chez les parties prenantes associées aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC). L'unique document réunissant les résultats des quatre programmes de formation aux LSSC, élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité 5 BMEL (Allemagne)-OIBT, servira d'outil de partage de l'information et de facilitation du transfert de connaissances et de l'expertise à destination des principales parties prenantes associées aux problématiques des LSSC dans les pays du bassin du Congo.

Sur la base des informations fournies par l'agence d'exécution (RIFFEAC), les avancées de la mise en œuvre de cette activité du PTB peuvent se résumer comme suit:

- Les pays du bassin du Congo ayant progressivement assoupli les mesures de confinement prises en raison de la pandémie de Covid-19, l'Agence d'exécution (RIFFEAC) a été en mesure de prendre les dispositions nécessaires pour reprendre les activités retardées de l'activité 5 BMEL-OIBT aux fins d'obtenir les constatations et résultats qui serviront d'apports techniques pour l'exécution de cette activité du PTB.
- Suite à la validation des quatre modules de formation aux LSSC, produits avec l'appui de l'activité 5 du BMEL (Allemagne)-OIBT, par des représentants des principales parties prenantes liées aux LSSC dans les pays du bassin du Congo, dans le cadre d'ateliers de validation technique, les principales constatations et résultats ont été mis à disposition pour assurer l'exécution harmonieuse de cette activité du PTB.
- Ainsi que préconisé lors de la première réunion de suivi en ligne, un consultant, dûment recruté en mai 2021, travaille actuellement sur la compilation en un document unique des constatations et résultats des quatre modules de formation aux LSSC:
 - Module 1: Comprendre le concept du «Zéro-déforestation»
 - Module 2: Évaluer la légalité et mettre en place la reddition de comptes
 - Module 3: De la légalité à la durabilité
 - Module 4: Les marchés et leur accès

La version préliminaire du document unique réunissant les résultats des quatre modules de formation aux LSSC, élaborée dans le cadre de l'exécution de l'activité 5 financée par le BMEL (Allemagne)-OIBT, fera l'objet d'un examen par des experts qui seront réunis dans le cadre d'un atelier régional pour être validé au plan technique et sera également diffusé dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT à travers des ateliers de formation, durant le dernier trimestre de 2021 et le premier trimestre de 2022.

(2) PP-A/56-340-1 Renforcement des capacités en gestion des incendies de forêt et de terre en Indonésie

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 1,131 663,16

Budget de l'OIBT: \$EU 1,105 263,16

Gouvernement du Japon (MoFA): \$EU 1,105 263,16

Gouvernement de l'Indonésie: \$EU 26 400,00

Agence d'exécution: Direction de la gestion des incendies de forêt et de terre (DFLFM), Direction générale du changement climatique, Ministère de l'environnement et des forêts

Date de lancement et durée: Janvier 2021 / 12 mois

Ce projet est financé au titre d'une activité du deuxième Axe programmatique (AP2) intitulé «Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques» et du quatrième Axe programmatique (AP4) intitulé «Questions émergentes et innovation» de la nouvelle Démarche programmatique élaborée dans le cadre de la nouvelle architecture de financement qui, conformément à la décision 8(LV), fait l'objet d'une phase de mise en œuvre à titre pilote. Le Gouvernement du Japon a financé ce projet au titre d'une aide d'urgence pour la gestion efficace des incendies de forêt en région tropicale. L'accord de projet a été

signé entre l'OIBT et le Ministère indonésien de l'environnement et des forêts en août 2020 et le projet a démarré en janvier 2021.

En Indonésie, les pratiques de brûlage non contrôlées et non gérées sont devenues un grave problème dans la mesure où ces activités ont par le passé provoqué des incendies catastrophiques, et continuent d'en provoquer aujourd'hui, qui perturbent la santé humaine les transports, l'environnement et autres activités du quotidien. Ces problèmes devraient être traités dans le cadre de mesures et de démarches intégrées. Sachant que les activités anthropiques sont devenues un facteur majeur des incendies de forêts et de terres en Indonésie, la participation effective des communautés est fondamentale et les programmes de renforcement des capacités des brigades de lutte contre les incendies de forêts et de terres d'importance critique pour les prévenir et les réduire sur le terrain.

Ce projet a pour objectif de réduire l'occurrence des incendies de forêt et de terre dans les zones ciblées en renforçant les capacités à gérer ce type d'incendies et à employer des pratiques sans brûlage, et en accroissant les activités de prévention par des améliorations technologiques et l'élaboration de lignes directrices pratiques. Son objectif spécifique est d'améliorer la prévention des incendies de forêt et de terre en renforçant la gestion et les capacités techniques des parties prenantes dans les trois provinces cibles de Sumatra sud, Kalimantan centre et Kalimantan sud, et au niveau national.

Le projet prévoit trois produits: 1) Les meilleures pratiques agricoles sont appliquées; 2) La capacité gestionnaire à résoudre les problématiques des incendies de forêt et de terre est renforcée; et 3) Les actions de prévention des incendies de forêts et de terres sont intensifiées et la coopération entre institutions locales, secteur privé et communautés est renforcée en matière de prévention des incendies de forêt.

Depuis la cinquante-quatrième session du Comité, les principales avancées de l'activité concernent les aspects suivants:

- Une réunion de lancement a été organisée le 15 février 2021 et la première réunion du CPP s'est tenue en ligne le 21 avril 2021 en appui à la mise en œuvre efficace et effective du projet.
- Des réunions de coordination et des visites sur le terrain ont été menées en mars 2021 dans les provinces cibles, à savoir Sumatra sud et Kalimantan sud.
- Des équipes d'experts ont été engagées afin de développer un module des pratiques zéro-brûlage (Activité 1.2) et la procédure de gestion des feux (Activité 2.4) en vue d'encourager les meilleures pratiques agricoles/la gestion agricole et sylvicole durable dans le voisinage et mettre en œuvre les pratiques du zéro-brûlage.
- Collaboration avec l'université IPB à Bogor en vue de développer un système d'information et de patrouille SMART (Activité 2.3) et d'organiser un webinaire mensuel (Activité 3.3). Jusqu'à présent, trois webinaires mensuels ont été organisés afin de partager les enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques et programmes en matière d'incendies de forêt en Asie du Sud-Est, l'accent étant mis sur l'Indonésie. Plus de 150 participants de la région et d'ailleurs ont participé à ces trois webinaires.
- La formation à la gestion des incendies de la brigade de lutte incendie (Manggala Agni) (Activité 2.1) a été dispensée dans le Kalimantan centre, le Kalimantan sud et Sumatra sud. En outre, en termes d'appui à Manggala Agni dans l'exécution de la gestion des incendies, le projet a également fourni du matériel de sécurité (Activité 2.5) qui comprend des vestes de pompier, des chaussures de sécurité et des pompes à eau de lutte incendie portables en vue d'améliorer la performance de la brigade de lutte contre les incendies de forêt et de terre (Manggala Agni) et celle des responsables gouvernementaux en matière de gestion des incendies de forêt et de terre, et d'assurer une réponse efficace aux incendies de forêt et de terre.
- Des efforts de sensibilisation ont été opérés en diffusant les travaux du projet dans les médias, dans les médias en ligne (dont un site web officiel) ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram).

(3) PP-A/56-340-2 Prévention des incendies de forêt et réponse à ceux-ci dans les forêts tropicales et plantations forestières au Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1,324 088,16
Budget de l'OIBT:		\$EU	1,105 263,16
Gouvernement du Japon (MoFA):	\$EU	1,105 263,16	
SERFOR:		\$EU	218 825,00

Agence d'exécution: Service national des forêts et de la faune (SERFOR),
Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, Pérou

Date de lancement et durée: Janvier 2021 / 12 mois

Ce projet est financé au titre d'une activité du deuxième Axe programmatique (AP2) intitulé «Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques» et du quatrième Axe programmatique (AP4) intitulé «Questions émergentes et innovation» de la nouvelle Démarche programmatique élaborée dans le cadre de la nouvelle architecture de financement qui fait l'objet d'une phase de mise en œuvre à titre pilote conformément à la décision 8(LV). L'Accord de projet a été signé entre l'OIBT et le SERFOR en août 2020. Ce projet a été intégralement financé grâce à une généreuse contribution du Gouvernement du Japon par le biais du Ministère japonais des affaires étrangères (MoFA), et le décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT a été opéré en janvier 2021.

L'usage inadéquat et illicite du feu doublé du manque de sensibilisation à ses effets délétères sur l'environnement et la santé humaine sont à l'origine de grands incendies de forêt, qui entraînent la disparition de vastes surfaces de forêt et la perturbation d'innombrables processus naturels. Au Pérou, et notamment dans les départements de Cajamarca, Pasco, Junín et Ucayali, ce problème est d'autant plus grave chez les communautés où perdure la tradition ancestrale des pratiques du brûlage pour favoriser la pluie ou comme technique de défrichage des chaumes laissés derrière les activités agricoles. Cela entraîne une forte incidence des feux de végétation en forêt naturelle, autres formations de végétation sauvage et plantations forestières, pouvant aller jusqu'à la disparition du couvert forestier et des habitats de la flore et de la faune sauvages; des dommages à l'intégrité physique, à la santé ou aux biens des personnes; des émissions de gaz à effets de serre; et la perte de valeur économique des terres forestières et des ressources fauniques.

Cette activité a pour objectif de contribuer à conserver les écosystèmes forestiers et autres types de végétation sauvage sous la menace des incendies de forêt. Son objectif spécifique est de réduire les incendies de forêt en renforçant les capacités des autorités nationales et locales à mener des actions urgentes pour prévenir les incendies et y répondre. Au nombre des retombées favorables de cette activité figurent la réduction de la disparition du couvert forestier, des écosystèmes et des habitats naturels de la flore et de la faune sauvages; une capacité accrue des autorités nationales et locales à prévenir les incendies de forêt et à y répondre; la réduction des émissions de gaz à effet de serre; et une plus grande sensibilisation aux incendies de forêt de manière à accélérer la mise en œuvre des plans de lutte nationaux et régionaux contre les incendies de forêt. En outre, le projet apportera un appui aux institutions concernées au moyen d'un système d'alerte précoce et d'information et diffusera la réglementation liée aux forêts.

Depuis le commencement de l'exécution de l'activité et en accord avec son plus récent rapport d'activité, ses principales avancées peuvent être résumées comme suit:

- Il a été nécessaire de recourir à des réunions de coordination en ligne afin de rester en contact permanent avec les équipes des cinq régions (Cajamarca, Huánuco, Pasco, Junín et Ucayali) en raison des restrictions sur les déplacements et réunions découlant de la situation de la pandémie de Covid-9 au Pérou.
- Le processus de sélection des consultants et d'achat des biens d'immobilisation nécessaires à l'exécution du projet a été lent, ce en raison de l'exigence, pour le SERFOR, de se conformer aux dispositions de la législation nationale régissant la passation des marchés en vigueur au Pérou.
- Les consultants recrutés ont commencé à travailler en collaboration avec l'équipe d'exécution du projet sur la conception des matériaux/guides/manuels de bonnes pratiques, destinés aux formations à la prévention des dommages forestiers, tout en contribuant au renforcement des capacités au bénéfice des parties prenantes concernées.

- Les tâches préparatoires à l'organisation des sessions de formation, dans le cadre de réunions en ligne, ont été entreprises pour le transfert de technologies aux groupes cibles concernés sélectionnés qui sont liés à la gestion des incendies de forêt dans les cinq régions ciblées (Cajamarca, Huánuco, Pasco, Junín et Ucayali), tout en assurant une coordination efficace entre les institutions du public et du privé.

La sélection des onze (11) principaux consultants a pris du retard et a été finalisée en juillet 2021, ce en raison de l'exigence, ce en raison de l'exigence, pour le SERFOR, de se conformer aux dispositions de la législation nationale régissant la passation des marchés en vigueur au Pérou. Ce retard pris dans la sélection des principaux consultants conjugué aux restrictions sur les déplacements et réunions découlant de la pandémie de Covid-19 au Pérou a entraîné un faible niveau d'exécution de la plupart des activités du projet, de sorte que les conditions d'une prorogation de la durée d'exécution du projet seront discutées entre toutes les parties au cours du quatrième trimestre de 2021.

(4) PP-A/56-341 Appui à des groupes de femmes pour la restauration des paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs, au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	110 590
Budget de l'OIBT:		\$EU	93 240
Soka Gakkaï (SG):	\$EU	93 240	
REFACOF:		\$EU	17 350

Agence d'exécution: Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF)

Date de lancement et durée: Octobre 2020 / 12 mois

Cette activité du PTB d'une durée de 12 mois a été financée dans le cadre du troisième Axe programmatique (AP3) intitulé «*Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients*» de la Démarche programmatique de la nouvelle architecture de financement qui est mise en œuvre à titre pilote en accord avec les dispositions connexes de la décision 8(LV), laquelle appelle le Secrétariat de l'OIBT à jouer un rôle plus proactif pour rechercher de nouvelles pistes et partenaires de financement en vue de financer les travaux de l'OIBT. Cette activité du PTB a été intégralement financée par *Soka Gakkai International* (SGI), en mars 2020, à l'issue d'un processus fructueux de concertation entre l'OIBT et SGI, qui a reposé sur la note conceptuelle et le profil préparé par l'Agence d'exécution (REFACOF) conformément au cadre et aux exigences du donateur financier (SGI). Le protocole d'accord (MoU) régissant la mise en œuvre de cette activité du PTB a été dûment signé par toutes les parties (Gouvernement du Togo, REFACOF-Togo, Agence d'exécution et Secrétariat de l'OIBT) en octobre 2020, et le décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT a été opéré en octobre 2020.

Cette activité du PTB vise à aider des groupes de femmes dans deux des plus pauvres départements togolais, ceux de Blitta et des Lacs, où la restauration des forêts et la plantation d'enrichissement aura lieu sur des parcelles identifiées qui ont été mises à disposition par la chefferie de deux villages (village d'Agouegan dans le département des Lacs et de Pagala-gare dans le département de Blitta). Elle vise à contribuer à la sécurité alimentaire, à répondre aux besoins en énergie bois et à générer des revenus à partir du bois et des produits forestiers non ligneux, dont des cultures vivrières issues des activités agroforestières, tout en renforçant l'autonomie des groupes de femmes qui participeront à mettre en œuvre cette activité du PTB.

Sur la base des informations de l'Agence d'exécution (REFACOF) et son rapport le plus récent, les principales avancées de cette activité du PTB peuvent être résumées comme suit:

- Organisation de deux sessions dans le cadre d'ateliers qui ont formé plus d'une centaine de personnes, dont 91 femmes (environ 82 pour cent) et 26 hommes (environ 18 pour cent), à la création de pépinières pour la production de semis, aux techniques de reboisement et agroforestières, comme moyen d'apporter un appui technique aux groupes de femmes dans deux des plus pauvres départements togolais, ceux de Blitta et des Lacs, où les activités de restauration des forêts et de plantation d'enrichissement ont pris place dans des parcelles déterminées mises à disposition par la chefferie de deux villages (Agouegan dans le département des Lacs et Pagala-Gare dans le département de Blitta).

- 27 352 semis de 12 essences (*Khaya senegalensis*, *Acacia auriculiformis*, *Gmelina arborea*, *Terminalia superba*, *Senna siamea*, orange tree, lemon tree, *Sterculia foedida*, *Samanea samane*, *Albizia chivalry*, *Leucaena spp.* et *Parkia biglobosa*) ont été produits et utilisés pour créer des plantations agroforestières.
- Reboisement de 20 hectares, dont 8 hectares en plantations de reboisement et 12 hectares en plantations agroforestières (arbres en association avec du soja, du maïs, du sorgo et des haricots), ce qui avait contribué à assurer la sécurité alimentaire grâce aux cultures alimentaires dérivées des activités agroforestières, tout en renforçant l'autonomie des groupes de gemmes impliqués dans l'exécution du projet.

La note conceptuelle d'une phase II de cette activité du PTB a été préparée par le REFACOF et transmise au donateur (*Soka Gakkai*) pour examen, ce en vue de consolider et de pérenniser les réalisations de l'activité actuelle du PTB qui est mise en œuvre dans le cadre de la phase pilote dans les départements de Blitta et des Lacs. Le parachèvement de cette note conceptuelle sera suivi d'une cérémonie de signature entre le Secrétariat de l'OIBT et la *Soka Gakkai*.

* * *